



Fondation **AJD**  
Maurice Gounon

# ***Rapport Moral & Financier***

---

*Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022*

**Fondation AJD Maurice Gounon**

3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire & Cuire



## Table des matières

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| Edito .....                                        | 3  |
| Rapport Moral du Directoire 2022.....              | 4  |
| Chiffres Clés 2022.....                            | 10 |
| 2022 en bref .....                                 | 11 |
| Présentation de la Fondation .....                 | 12 |
| La Gouvernance de la Fondation .....               | 16 |
| 2022, la concrétisation de nombreux projets !..... | 20 |
| Faits marquants 2022 .....                         | 24 |
| La Plateforme Enfance & Familles.....              | 24 |
| La Prévention Spécialisée .....                    | 31 |
| La Plateforme MNA.....                             | 33 |
| La Plateforme Adultes & Insertion .....            | 36 |
| Les fonctions support .....                        | 43 |
| Les ressources Humaines .....                      | 43 |
| La démarche qualité .....                          | 49 |
| Le Patrimoine & l'Environnement du Travail .....   | 49 |
| La Communication .....                             | 50 |
| Les Ressources Financières .....                   | 51 |
| Remerciements .....                                | 57 |



**Maryse Chevalier,**  
**Présidente du**  
**Directoire et**  
**Directrice**  
**Générale**

## Edito



En 2022, et tel que lors des 2 années précédentes nos activités se sont fortement développées au bénéfice des publics vulnérables. Ceci fut possible grâce à nos partenaires dans le cadre des politiques publiques sur la base des appels à projets et des programmes prioritaires portés par les collectivités territoriales. Forte de ses équipes motivées et professionnelles la Fondation a été lauréate à plusieurs reprises dans les appels à projets et a lancé de nombreuses actions. Il est important de mentionner que notre volonté d'entreprendre est largement soutenue par nos amis

et bienfaiteurs car, au-delà des fonds publics que nous percevons pour remplir nos missions, les dons nous permettent de tenir le rythme des changements et des évolutions indispensables pour répondre aux besoins. Les dons nous donnent la liberté d'entreprendre et de lancer les actions nécessaires avec dynamisme et convictions même si cela ne peut se faire que dans la limite des fonds collectés.

Nous sommes heureux également de pouvoir compter sur notre belle brocante qui génère des activités pour nos ateliers – chantiers d'insertion et produit des moyens financiers pour nos service AJD Vacances et AJD Mirly. Le soutien des bienfaiteurs, quel que soit son montant, est une richesse inestimable pour nos actions en faveur de tous.

L'année fut tonique et les équipes engagées malgré une revalorisation salariales incomplète décidée par l'Etat et qui génère toujours aujourd'hui des frustrations légitimes pour nos professionnels oubliés. Cette juste reconnaissance des métiers de l'humain doit se poursuivre pour tous, sans exception et en particulier dans notre secteur privé non lucratif qui n'a pas la capacité financière de porter le coût des revalorisations salariales.

Pour prendre soin des personnes les plus vulnérables, il faut des professionnels engagés donc des professionnels reconnus, car les métiers de l'humain portent en eux un noble dessein empreint d'altruisme et d'avenir. ”

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. »

*Albert Camus*

## **Rapport Moral du Directoire 2022**

**Des valeurs fortes au service de chacun.**

« L'enfant est-il éduable, après tout je n'en sais rien ! En tant qu'éducateur, peut-être n'ai-je pas à le savoir ? On y croit ou pas, mais ceci sera décisif. L'éducateur (ou le travailleur social, l'encadrant) doit prendre ce risque, car s'il n'essaie pas, il ne saura jamais si c'est possible... » Telle était la réflexion portée par Guy Avanzini, membre du Conseil de Surveillance de la Fondation depuis plusieurs décennies. Guy nous a quitté en octobre 2022 à l'âge de 93 ans néanmoins ses convictions restent, et resteront toujours, très présentes au sein d'AJD.

Il défendait le postulat de l'éducabilité de chacun. « L'éducation suppose un idéal, mais suppose aussi que ce n'est pas parce qu'on a envie d'éduquer que nécessairement le sujet va s'y plier » ! Les enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accueillons au sein de nos structures d'accueil sont en effet plus ou moins perméables à ces finalités. Nous savons bien que l'éducation n'est jamais une pratique toute faite qu'il n'y aurait qu'à appliquer, elle est toujours une invention faite d'une série de tentatives risquées et aléatoires, menant parfois à l'échec. Alors il faut avoir le courage du recommencement et essayer encore et encore avec une autre démarche dont on espère qu'elle sera plus efficace.

**Ne laisser personne au bord du chemin disait le fondateur Maurice Gounon**

Cette notion d'éducabilité, est éminemment centrale dans la pratique de nos professionnels car si l'on pense la personne comme inéducable, incapable d'apprendre, on ne fait donc pas l'effort de la rendre capable et on justifie ainsi son inaction ! Cette notion d'éducabilité est éminemment centrale dans la pratique de nos professionnels car si l'on pense la personne comme inéducable, incapable d'apprendre, on ne fait donc pas l'effort de la rendre capable et on justifie ainsi son inaction ! Cette vision n'est donc pas permise aux AJD et pour que nos professionnels puissent se doter des compétences nécessaires, nous avons initié un management de proximité avec nos équipes d'encadrement pour qu'elles soient au plus près du terrain.

C'est pourquoi en 2022, nous avons accompagné les équipes au plus près car le pilotage d'une structure nécessite de pouvoir compter sur la bonne personne à la bonne place et, de plus, l'organisation doit toujours être anticipée pour assurer la continuité de service. Nous repensons donc le management en continu en nous dotant d'outils d'analyse, de décision et de contrôle car ils garantissent lisibilité et cohérence. Nous avons plus particulièrement travaillé sur le document unique de délégation de pouvoirs, revisiter les fiches de fonctions et profils de postes, nous avons régulièrement réinterrogé notre

politique salariale en 2022 pour mieux répondre aux besoins et pour anticiper les départs naturels de salariés. Notre priorité est en effet de permettre une transmission fluide en vue des départs en retraite prévisibles de plusieurs cadres dans les 3 ans à venir. Nous avons revisité nos organigrammes depuis ces 3 dernières années au profit de la mise en place des plateformes et territoires, ceci afin de favoriser la création des fonctions de coordinateurs, chefs de services et directeurs adjoints qui interviennent au plus près du terrain pour soutenir les professionnels de moins en moins qualifiés en cette période de grande pénurie de recrutement.

Confronté à une baisse abyssale de l'attractivité de nos métiers très éprouvants sur le plan de l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle du fait de la continuité de fonctionnement de nos services 24h/24, nous avons soutenu les actions de nos fédérations et syndicats employeurs pour la reconnaissance des métiers de l'humain. Aujourd'hui, la situation est très critique et les postes vacants se multiplient dans tous les secteurs du fait de salaires très bas et de conventions collectives obsolètes, devenues totalement inadaptées au regard de l'évolution du rapport au travail et des profils très perturbés des personnes accueillies qui souffrent de troubles psychiatriques de façon de plus en plus fréquente.

**Sécuriser notre fonctionnement** a donc été aussi un enjeu fort en 2022. Cet objectif large et multidimensionnel intègre à la fois l'analyse des risques généraux et particuliers et l'apport de correctifs. Nous avons pour exemple réalisé un diagnostic interne des risques psycho-sociaux au sein du service de Prévention Spécialisée afin de prévenir les difficultés liées à l'éclatement de nos territoires géographiques et avons poursuivi le travail de cartographie des risques et d'amélioration continue de la qualité dans nos pratiques professionnelles.

Chaque année, la priorité reste centrée sur la qualité de prise en charge des usagers dans nos établissements et services. Les évaluations internes et externes ont été réalisées au sein de tous les établissements mais une nouvelle réforme de l'évaluation demande des ajustements. La campagne d'évaluation externe démarrera quant à elle en 2023 et ne peut se réaliser sans la prise en compte de chacun des usagers, salariés et bénévoles de la Fondation et sans un questionnement permanent sur la qualité d'accueil.

**Poursuivre le développement numérique** : Une autre de nos priorités 2022 fut le travail relatif au virage numérique et à la protection des données personnelles. Par suite d'un large diagnostic mené depuis 2021, nous avons finalisé notre schéma directeur informatique qui définit les évolutions à mener. De plus, la Fondation s'est positionnée dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS pour être dotée des moyens nécessaires à la mise en place du dossier unique informatisé de l'utilisateur. Elle a reçu une réponse favorable et pourra dès 2023 bénéficier d'un chef de projet partagé avec d'autres associations. La

réécriture de notre charte informatique, la mise en place de nouveaux outils et équipements matériels, le développement d'outils numériques, de gestion de planning, la formation des salariés sont autant d'actions qui se poursuivront en 2023.

### Un développement dynamique porté par tous !

Pour clore ce rapport moral 2022, nous ne pouvons passer sous silence le formidable développement des projets et des partenariats qui sont exposés ci-après dans ce rapport d'activité. Tout comme 2021, cette année a été marquée par des développements importants de nos actions. La Fondation est de plus en plus visible du fait d'une communication cohérente et maîtrisée mais surtout du fait de son savoir-faire et de ses résultats sur le terrain. Elle est donc très régulièrement sollicitée pour mettre en place de nouveaux dispositifs en réponse à des besoins émergents et les actions et le développement se sont donc poursuivis à un rythme très soutenu en 2022.

### Être libre et innovant...

La Fondation porte en elle des convictions affirmées et partagées par tous les professionnels et bénévoles. Cette énergie relayée sans cesse par les équipes d'encadrement et cette volonté d'aller de l'avant sont soutenues par le Conseil de Surveillance ce qui favorise l'engagement créatif et l'enthousiasme de tous indispensables à l'innovation. **Être libre et innovant pour devenir force de proposition et continuer à produire « le bien-être de l'humain et son inclusion sociale » telle est notre priorité.** Le point de vigilance pour relever ce défi dans la durée sera de trouver de nouveaux moyens car les politiques publiques ne peuvent pas tout, et il sera aussi important de résister à l'uniformisation des méthodes et procédures reposant sur la volonté des autorités de fixer des objectifs toujours plus « standards » avec le risque qu'ils soient inadaptés aux problématiques des usagers et à la liberté d'entreprendre des associations. Les projets associatifs, les spécificités des territoires, la réalité des besoins et la gestion des enveloppes financières ne peuvent faire l'objet d'un arbitrage unilatéral des services publics et doivent être le fruit d'une concertation avec les autorités. A ce titre, 2022 a vu notre participation au lancement des schémas départementaux (Rhône et Creuse) et du schéma des solidarités de la Métropole de Lyon. La mise en place des observatoires de la Protection de l'Enfance, ODPE, les comités sur le logement et l'inclusion sociale sont autant d'instances pilotées par les autorités qui permettent cette large concertation avec les opérateurs de terrain. Par ailleurs, notre contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour le Pôle Orée, a permis une concertation régulière avec la DEETS et fera l'objet d'un dialogue de gestion en 2023.

### Retrouver le sens dans nos beaux métiers

Ces temps de dialogue et d'échange, de rencontre et partage avec les représentants des politiques publiques doivent absolument être maintenus car ils sont porteurs de sens et

valorisants pour les équipes. Ceci est d'autant plus important que nous constatons qu'au sein des structures lorsque nous échangeons avec nos professionnels au plus près des usagers, ils nous font part d'une désillusion vis-à-vis de l'idéal qu'il s'était forgé de leur métier d'accompagnant. Ils nous font part de leur épuisement face à une forme de fatalisme voire de cynisme de nos financeurs : « il faut faire avec ! C'est comme ça, il n'y a pas de moyens ! ou encore : nous n'y pouvons rien, ce sont les directives de l'Etat, il faut mettre les personnes à la rue, elles ne sont pas en règle, elles n'ont pas de papiers... On ne peut pas s'occuper de tout le monde, ceux qui ne font pas d'effort vont être exclus ! » etc. etc... !

La gravité de la crise des métiers de l'humain (santé, éducation, solidarité) est pour grande partie due à ce manque de souplesse et lisibilité des politiques publiques. Et plus encore que l'absence d'évolution des salaires, force est de constater que les injonctions contradictoires dans lesquelles sont pris nos professionnels (rendre un être autonome mais faire vite pour être rentable) deviennent maltraitantes pour eux et pour l'utilisateur ! Lorsque la Fondation permet de trouver des solutions alternatives à ces situations critiques des choses, nous le voyons bien, vont mieux. De fait, nous observons que les valeurs portées lorsqu'elles sont préservées, sont un levier de motivation.

**La crise des métiers est moins celle de la crise de l'attractivité que celle du sens**, et de ce à quoi est réduit aujourd'hui l'exercice de ces métiers. Les accompagnants sont sensés soutenir le pouvoir d'agir des personnes, prendre en charge la vulnérabilité, rendre la personne actrice de sa vie, capable d'autonomie, et par-delà la valse des mots nous constatons que les nobles objectifs visés sont très vite balayés lorsque les moyens sont limités ! C'est bien toute la complexité de la relation à l'autre pour qu'il devienne « sujet » dont il est question dans les métiers de l'humain.

### **Quand l'informel devient essentiel !**

L'essentiel du travail d'accompagnant, d'éducateur, est la qualité de la présence du quotidien, c'est elle qui est essentielle bien qu'informelle très souvent (un trajet en bus, une sortie au parc, une soirée à thème dans un établissement, un gâteau partagé, etc. Cet informel est en réalité l'essentiel dans la relation d'aide, il s'effectue par des actes parfois même anecdotiques tel qu'aller chez le médecin avec un jeune, accompagner un majeur au pôle emploi, s'asseoir sur un banc pour mieux écouter une personne, autant d'actes qu'il faut sortir de la « banalité du faire » pour les élever au rang de la complexité du « savoir dire et écrire ce qu'on fait chaque jour ! » Nos métiers ne sont pas binaires oui/non, vrai-faux, et, 2+2 ne font jamais 4 avec un jeune en apprentissage de la vie ! Ceci est difficile à expliciter pour nos équipes qu'il faut aider dans cet exercice de mise en forme par l'écrit de ce qui fait nos métiers et qui, nous le voyons bien, est de moins en moins reconnu avec des secteurs totalement sinistrés aujourd'hui tel le soin, l'insertion professionnelle (chantiers d'insertion), l'éducation, la prévention.

La construction des métiers s'est faite avec une approche du mouvement liée à ce qu'est l'humain et si aujourd'hui l'évaluation a produit des critères devenus « tolérables » le grave problème vient de ce que cette apparence de « flou » dans le travail éducatif auprès d'usagers est insupportable pour celui qui s'inscrit dans un désir de contrôle et de rationalisation de la relation à l'autre. Les espoirs de nos nouvelles générations de travailleurs sociaux, enseignants, et éducateurs, exigent le respect et la primauté de ce qu'est l'humain avec ses spécificités et ses différences et demande donc que la logique financière, de contrôle et de rentabilité soient remise à sa place, en seconde position. Certes la recherche d'efficacité est totalement acceptable et nécessaire, néanmoins elle ne doit pas transformer nos métiers en bureaucratie qui démolit le respect de ce qui fait l'unicité de l'humain.

Seules les organisations qui portent des valeurs humanistes fortes et les défendent dans le travail quotidien tel que nous le faisons à la fondation AJD, pourront à nouveau rendre les métiers de l'humain attractifs. Cessons vite de dire que nos nouvelles générations de professionnels travaillent moins, sont fainéantes et ne veulent rien faire, alors qu'elles ne cherchent qu'à retrouver le sens des beaux métiers que sont ceux du « prendre soin » de l'éducation et de l'hospitalité.

Devenir éducateur, professeur, travailleur social pour prendre soin de celui qui est fragilisé : l'enfant, le malade, le SDF, la personne âgée, la victime, le jeune exclu, etc. demande du temps, du respect et de l'empathie. C'est à ces conditions que nous retrouverons des professionnels engagés tels que ceux que nous avons la chance d'avoir à la Fondation AJD.

Pour le directoire,



Maryse Chevalier  
Présidente du Directoire &  
Directrice Général

## Chiffres Clés 2022

*5 403 personnes accompagnées par la Fondation AJD.*

### Plateforme Enfance & Familles

- 262 mineurs et jeunes majeurs pris en charge au titre de la Protection de l'Enfance (ASE & PJJ).
- 682 enfants et parents sont partis en séjour avec AJD Vacances.

### Territoire AJD Creuse

- 30 mineurs et jeunes majeurs accompagnés dans la MECS de Bosgenet.

### Prévention Spécialisée

- 962 jeunes suivis par les équipes de Prévention Spécialisée.
- Dont 111 jeunes suivis par AJD Cycles.

### Plateforme MNA

- 708 Mineurs Non Accompagnés et Jeunes Travailleurs accueillis.

### Plateforme Adultes & Insertion

- 1 739 adultes, jeunes travailleurs et familles hébergés en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) par le Pôle Orée AJD.
- 955 personnes accompagnées par le service AIDE (Accompagnement Individuel des Demandeurs d'Emploi).
- 65 salariés en parcours d'insertion professionnel avec AJD Mirly

### L'ACCUEIL DE JOUR, « 115 JEUNES » EN QUELQUES CHIFFRES :



- **1 593** jeunes et familles accueillis,
  - dont **322 hébergés au Pôle Orée**
- **11 613** entretiens
- **183** douches
- **483** trousseaux vestimentaires
- **1 045** trousseaux d'hygiène
- **980** colis alimentaires

## 2022 en bref

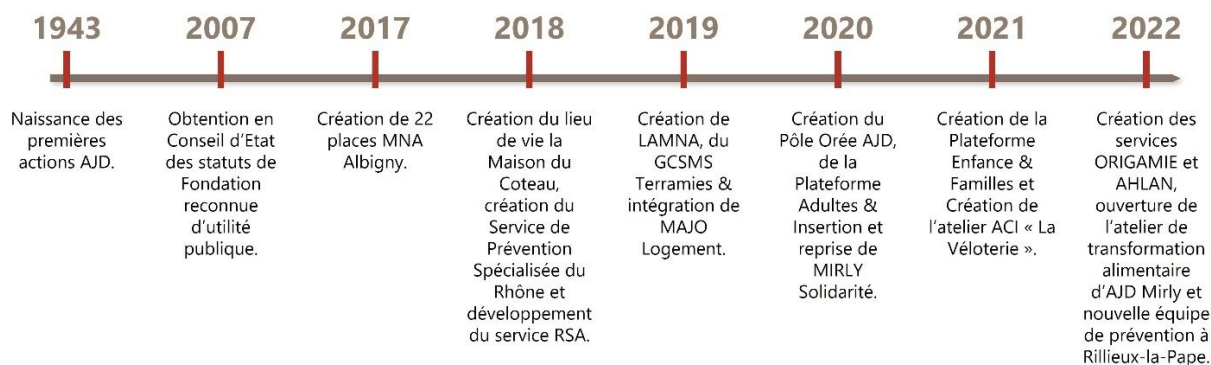


## Présentation de la Fondation

### L'histoire des AJD

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 2007, les **Amis du Jeudi Dimanche** (AJD) agissent depuis 80 ans au service de la Protection de l'Enfance et de la lutte contre l'exclusion.

Pendant la 2ème guerre mondiale, au Puy-en-Velay, le Père Maurice Gounon a commencé son œuvre en protégeant des jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion. Son but chaque jour était d'**aider ceux « qui n'ont personne »**.



## NOTRE MISSION

La Fondation AJD **aide et accompagne les personnes les plus fragiles** pour qu'elles **retrouvent leur place dans la société et construisent leur avenir.**

## Des valeurs historiques

L'engagement professionnel et personnel des salariés et bénévoles repose sur des valeurs et convictions d'accueil perpétuées par le Père Gounon : être là pour ceux qui en ont le plus besoin et chercher ensemble des solutions personnalisées qui conduisent à améliorer leurs conditions de vie.

« Les Amis du Jeudi Dimanche doivent offrir l'expérience d'une amitié durable »

*Père Maurice Gounon, Fondateur des AJD*

- **ACCUEILLIR** : La première rencontre doit signifier à celui qui arrive, porteur de mille souffrances, qu'il est unique et digne d'intérêt.
- **ÉDUIQUER** : Toute personne a droit à une éducation. Nous accompagnons chaque enfant et adolescent qui nous est confié dans sa scolarité.
- **INTÉGRER** : Apprendre à vivre ensemble c'est devenir citoyen. Apprendre à « faire société », c'est d'emblée croire à un futur et avoir envie de créer une histoire avec les autres.
- **PRÉVENIR** : Aller à la rencontre des jeunes dans la rue, pour désamorcer les risques de déscolarisation, de marginalisation, de délinquance et de radicalisation.
- **INSÉRER** : Donner à chacun confiance en ses capacités grâce à des ateliers qui procurent une première expérience au travail ou à des formations spécifiques organisées par la Fondation.

## Qui aidons-nous ?

Bien que la majorité des actions de la Fondation soit dédiée à la Protection de l'Enfance en danger, et à l'hébergement social, elle apporte son aide à toutes les personnes en difficulté :

- **Des enfants et adolescents** âgés de 6 à 18 ans, placés sur décision des juges pour enfants en raison de maltraitances ou de négligences graves.
- **Des jeunes majeurs** en grande précarité orientés par la MVS (Maison de la Veille Sociale), l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).
- **Des femmes de 18 à 60 ans**, en voie d'exclusion et/ou confrontées à des violences conjugales.
- **Des Mineurs Non Accompagnés** en danger, issus de l'immigration, mis à l'abri sur décision de l'ASE.
- **Des adultes en insertion** sociale et/ou professionnelle en rupture avec l'emploi

## Des actions pour « offrir une réponse à chacun »

La Fondation AJD dispose d'un siège social centralisant la gestion de 23 structures et services qui se composent de dispositifs diversifiés

- Des Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'Adolescents, lieux de vie sécurisés pour les enfants et adolescents, actions loisirs et vacances adaptées offrant un soutien à la parentalité,
- Des centres d'hébergement pour jeunes adultes 18 à 25 ans, des accueils de jour pour l'urgence avec lieux d'écoute, et gestion du numéro 115 jeunes,
- Des actions de prévention et travail de rue avec accompagnement social,
- Des résidences d'accueil pour l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans (Foyer de jeunes travailleurs, appartements partagés pour la mise à l'abri d'adolescents mineurs isolés),
- Des ateliers d'insertion professionnelle pour demandeurs d'emploi et pour lutter contre le décrochage scolaire,
- Des dispositifs diversifiés pour aider les femmes victimes de violences,
- Des services d'accompagnement pour les bénéficiaires des minimas sociaux.
- Un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) pour la réinsertion par le travail de personnes très éloignées de l'emploi.

## LA MÉTHODE AJD

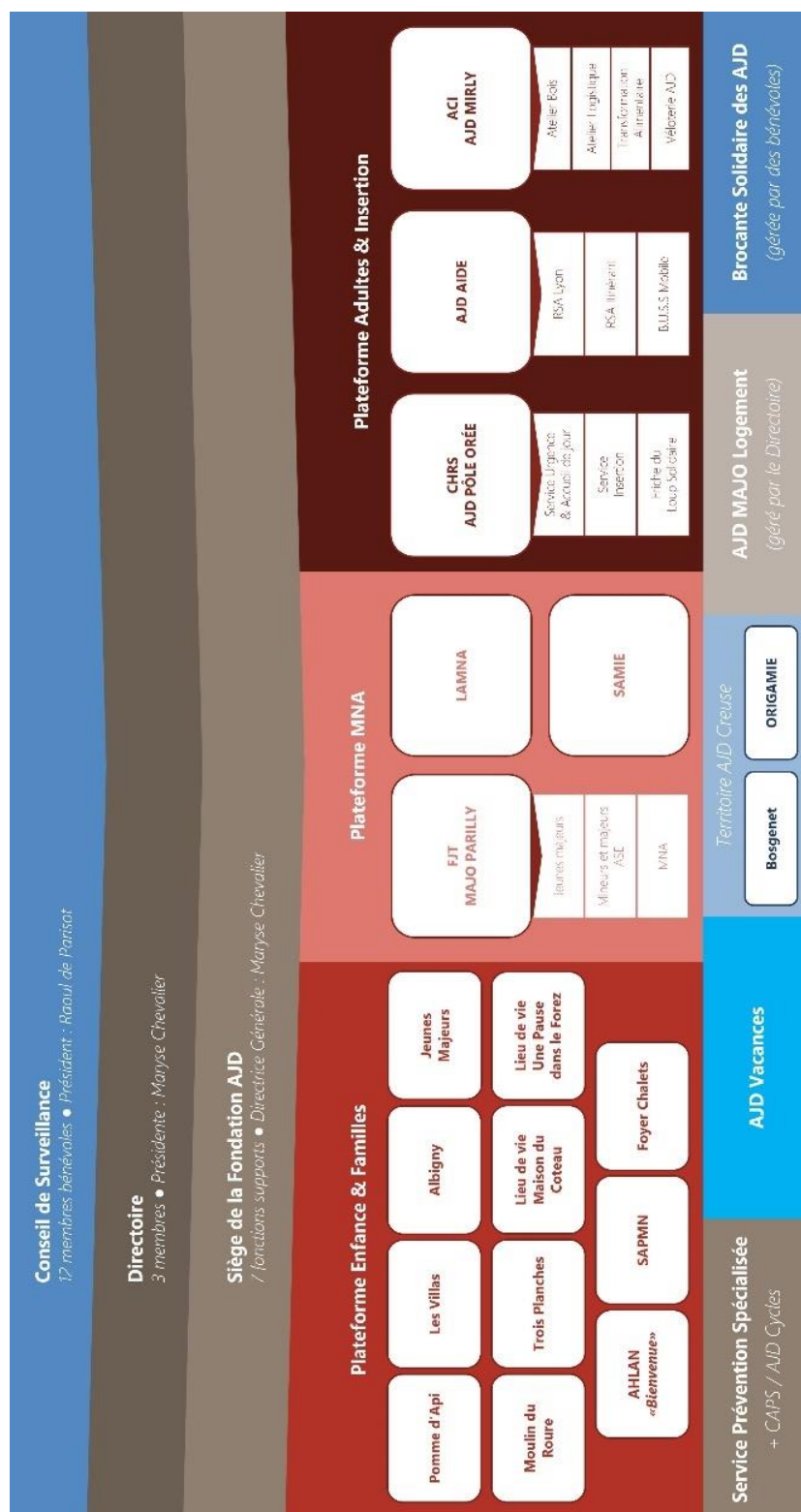
**L'ensemble des établissements et services de la Fondation AJD forme un dispositif global avec près de 300 salariés et 200 bénévoles au service d'une réponse souple, diversifiée et adaptée aux besoins de chacun.**

**Pour chaque personne accueillie et chaque enfant accompagné par nos services, nous élaborons un « projet personnalisé » afin que chacun puisse évoluer et construire son parcours de vie autonome tout en accédant à tous ses droits.**

**Nous construisons des réponses dans le cadre de nos habilitations et agréments : protection, prévention, accueil d'urgence, insertion sociale et professionnelle, soutien aux parents, accompagnement des plus vulnérables, etc.**

**Nous exerçons notre mission dans une dynamique du « aller-vers », et visons à favoriser l'accès de tous à l'autonomie et au mieux-être.**

## Les établissements de la Fondation



La Fondation compte 23 structures organisées en trois « plateformes », 1 territoire et des établissements et services gérés individuellement. Les structures sont majoritairement situées en région Auvergne-Rhône-Alpes excepté le Territoire Creuse en Nouvelle Aquitaine.

Dix-huit structures sont situées dans la Métropole de Lyon (69), une dans le département du Rhône (69), deux dans la Creuse (23), une dans la Loire et une dans le département du Puy de Dôme (63). Elle gère également l'établissement TERRAMIE au sein du Groupement de coopération social et médico-social Relyance.

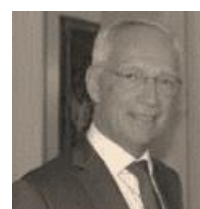
## La Gouvernance de la Fondation

La Fondation AJD Maurice Gounon est gouvernée par deux instances : la première permet de gérer et diriger la Fondation, l'autre d'en contrôler sa direction. Ces deux instances permettent d'une part, de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et privés perçus par la Fondation et, d'autre part, de garantir le bon fonctionnement des établissements.

### Le Conseil de Surveillance

Composé de 12 membres, le Conseil de Surveillance (CS) nomme les membres du Directoire et approuve la politique générale de la Fondation. Il valide et contrôle les orientations pour garantir la conformité avec les statuts de la Fondation et sa reconnaissance d'utilité publique.

Il se prononce sur les stratégies financières et patrimoniales au regard de la dotation de la Fondation. Le Président, Monsieur Raoul De Parisot, est garant du bon fonctionnement des instances de gouvernance. Il est secondé par Monsieur Rémy Perret, Vice-Président.



*Raoul de Parisot,  
Président du Conseil  
de Surveillance*

La Préfecture, membre de droit au CS est représentée par M. Benoit Rochat, Sous-Préfet Rhône-Sud, renommé pour deux ans en 2022 afin de siéger à nos conseils.

La Métropole de Lyon est représentée au CS par Mme Lucie Vacher, Vice-Présidente chargée de la Protection de l'enfance.

### Le Directoire

Le Directoire est composé de 3 membres. La Présidente assure la fonction de Directrice Générale et est secondée par deux chargés de mission, à temps partiel : Monsieur Jean-Louis Bourg, chargé de l'animation des RH et du coaching des cadres. Monsieur Jean-Michel Rochette, chargé des dossiers immobiliers.



*Maryse Chevalier,  
Présidente du  
Directoire*

Le Directoire définit la politique et la stratégie générale de la Fondation et la soumet au vote du Conseil de Surveillance. Sous la responsabilité de la présidente, le directoire est chargé de l'administration générale, de la gestion et du contrôle des établissements. Le Directoire est force de proposition et pilote les grands projets de développement de la Fondation en lien avec les établissements.

## Les Comités

Les comités de la Fondation ont poursuivi leurs actions en 2022. Ils sont composés de membres du CS et du directoire et ont pour but d'instruire et d'approfondir des sujets essentiels et stratégiques. Ils ont pour objectifs de faire évoluer la qualité, la notoriété et le rayon d'action de la Fondation.

**Le Comité Pédagogique** : l'attractivité des métiers dans le secteur des métiers de l'humain et du travail social a été au centre des rencontres de 2022.

**Le Comité Stratégique & Financier : statutairement obligatoire** : il prépare les dossiers financiers et immobiliers de la Fondation, il analyse et propose la stratégie dans les dossiers présentés au Conseil de Surveillance.

**Le Comité des Directeurs (CODIR)** : il se réunit tous les mois, il est animé par la Présidente Directoire/Directrice Générale de la Fondation et le Chargé de Mission RH du Directoire. Il est composé des directeurs-trices et directeurs-trices adjoint-e-s des établissements et des Plateformes. Son objectif est de construire une synergie effective au sein de la Fondation et de promouvoir une pratique harmonisée dans le respect des procédures.

## Le siège social & les fonctions supports

Le siège social est composé d'une équipe de 11 personnes sous la direction des membres du Directoire. Cette équipe assure les fonctions supports de la Fondation, elle conseille et contrôle les établissements en matière de RH, comptabilité, qualité, communication, patrimoine, administration, etc.

Par suite de besoins accrus du fait d'une augmentation significative du nombre de structures AJD et du nombre de salariés, l'équipe du siège social a été renforcée d'un poste gestionnaire paye en 2022. Dans le cadre du renouvellement de notre agrément de frais de siège la perspective pour l'année 2022 était aussi de renforcer le siège avec un poste Informatique - Numérique, pour mieux répondre aux besoins des établissements et poursuivre le virage numérique amorcé depuis 2021. Ce poste n'a pas pu être recruté et le sera en 2023.

Le siège social a mis en place un comité de travail qui se réunit une fois par mois et poursuit son action en faveur d'une cohérence entre les différentes structures. Ce comité gère la veille réglementaire en Comptabilité/RH/Qualité/Sécurité/Communication. Il contrôle l'application des procédures et agit en soutien vis-à-vis des établissements (Commission RH, Cartographie des risques, formation, réponse aux Appels à Projet, gestion de cellules de crise si besoin (tel que pour la Covid), contrôle financier, achats, etc.).

### La Fondation AJD s'inscrit dans un réseau :

Les amis de la Fondation sont aujourd'hui des personnes ou organismes privés, mais aussi des entreprises mécènes. Certains amis le sont depuis les débuts, d'autres nous ont rejoint plus récemment. Tous nous soutiennent en vertu de leurs convictions humanistes et de l'intérêt qu'ils portent à nos projets. Le réseau des AJD compte des centaines de personnes engagées depuis la naissance de l'association dont les bénévoles et bienfaiteurs.

**Les Bénévoles :** La Fondation est inscrite **depuis 80 ans** dans une dynamique collective portée par des bénévoles engagés au service des actions. Ils agissent toute l'année pour organiser les deux brocantes annuelles à des fins de collecte de fonds et de notoriété. Ils se démènent avec ténacité pour que ces ventes annuelles soient parfaites. Ils accueillent les salariés en insertion de l'atelier logistique d'AJD Mirly avec qui ils travaillent pour organiser les ramasses, les inventaires, les aménagements et les expositions lors des brocantes.

Cette implication active et solidaire des bénévoles, ainsi que celles de nos encadrants techniques, menuisiers, logisticiens et cadres de la Plateforme Adultes Insertion est une richesse pour la Fondation. Dès 2023, un comité de pilotage se mettra en place pour réfléchir à un nouveau modèle économique de la brocante AJD qui souffre des nouveaux concurrents du commerce de réemploi et voit la qualité des objets donnés baisser significativement.

**Les Donateurs :** La collecte de fonds est un objectif fondamental pour donner une liberté d'action à la Fondation et lui permettre d'innover et de lancer ses actions sans attendre les financements publics. C'est ainsi que les donateurs nous aident chaque année à financer de nombreux projets dont les séjours parentaux, les séjours enfants, les ateliers d'insertion, les travaux d'amélioration de nos locaux, etc...

### Les partenaires associatifs incontournables :

**RELYANCE** déjà 4 années de collaboration entre les trois associations !

La Fondation AJD est impliquée dans le tissu associatif et coopère avec ses partenaires ACOLEA & Fondation Le PRADO dans le cadre de Relyance. Elle s'est engagée avec eux depuis 2019 dans la gestion de l'établissement TERRAMIES pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA).



L'objectif de cette plateforme est de porter une réflexion commune, d'anticiper et de répondre aux besoins du territoire, tout en garantissant un accueil de qualité et un parcours adapté aux personnes fragilisées.

Cette collaboration inter-associatives permet de mutualiser les ressources, d'échanger les bonnes pratiques pour agir au plus près de l'enfance en danger et, plus récemment, auprès des Mineurs Non Accompagnés (MNA), l'urgence humanitaire du moment.

**AILOJ** : Le logement des jeunes est une préoccupation constante et la Fondation a soutenu financièrement son partenaire AILOJ à qui, de plus, elle confie la gestion de 40 logements « très sociaux » pour l'hébergement des jeunes.

**AIDPS** : association intermédiaire de Prévention spécialisée, l'AIDPS est une structure qui réunit ACOLEA, La Sauvegarde 69 et AJD dans le but de développer des chantiers destinés aux jeunes et ainsi de lutter contre le décrochage scolaire, l'errance de mineurs et la délinquance.

**CPU (Coups de Pouce Universitaire)** : La Fondation est administrateur du CPU et accompagne des étudiants venus de tous les pays du monde pour étudier en France. Le CPU est une association essentiellement gérée par des bénévoles qui chaque jour travaillent pour améliorer les conditions d'étude de ces étudiants.

**DON SOLIDAIRE** : Cette association qui collecte des dons non alimentaires auprès des grandes entreprises et les redistribue est un partenaire important qui permet de soutenir les publics en grande précarité. D'autre part, elle nous confie du travail de logistique dans le cadre de notre ACI.

**Les organismes institutionnels** : Ils sont les partenaires indispensables de la Fondation : Les services de l'Etat, Préfecture, DPJJ, DEETS, Jeunesse et Sport, Éducation Nationale, CAF, la Région AURA, la Métropole de Lyon, les Départements du Rhône, de la Creuse, de la Loire, du Puy de Dôme, la commune de Caluire, la Ville de Lyon, le Tribunal pour Enfants, pour ne citer que les principaux. Ils sont aux côtés de la Fondation dans chaque projet et dans chaque action. L'année 2022 a confirmé l'excellent dialogue entre la Fondation et ses partenaires institutionnels.

## **2022, la concrétisation de nombreux projets !**

### **Nouvel établissement dans la Creuse : ORIGAMIE**

En septembre 2022, la Fondation AJD avec le soutien de sa Maison d'Enfants à Caractère Social de BOSGENET, a remporté un appel à projet publié par le département de la Creuse pour créer une structure d'accueil dédiée aux Mineurs Non Accompagnés. Le service ORIGAMIE a donc vu le jour en novembre à Guéret (23).

ORIGAMIE est un établissement qui héberge et accompagne 70 mineurs et majeurs âgés de 15 à 19 ans. Ces jeunes sont en parcours d'insertion sur le territoire creusois. La plupart d'entre eux est arrivée en France à l'issue d'un parcours migratoire difficile et violent et leur souhait est de s'insérer en France, d'y travailler et d'y établir leur vie future.

L'établissement ORIGAMIE a fait le choix de ne pas regrouper les adolescents dans un foyer collectif mais d'héberger les jeunes en « logements diffus » dans des cohabitations à 2 ou 3 jeunes par appartement. Notre expérience nous démontre que ce public, qui a principalement vécu en communauté dans les centres de mise à l'abri (ou à l'hôtel) a besoin d'une prise en charge individuelle et de s'ouvrir à l'environnement du territoire d'accueil pour une insertion et une intégration réussie.

L'équipe pluridisciplinaire est localisée au sein d'une plateforme de jour dans la ville de Guéret. Cette plateforme est un véritable lieu-ressource pour les jeunes ; ils pourront y rencontrer les membres de l'équipe, les partenaires, et participer à des ateliers thématiques. Ce lieu-ressource aura la particularité de proposer des hébergements afin de favoriser une présence éducative accrue dans l'accueil des jeunes les plus fragiles.

A la Fondation AJD, nous sommes enchantés de développer notre action dans le département de la Creuse où notre maison d'enfants de BOSGENET existe déjà !

### **Création d'un « Territoire AJD Creuse »**

L'équipe de Bosgenet s'est fortement investie et mobilisée pour rendre possible la création d'Origamie car elle représentait une réelle opportunité d'en finir avec l'isolement de BOSGENET et de mutualiser la direction de ces deux établissements.

Un directeur de territoire a été recruté pour renforcer l'équipe de direction fin 2022.

L'astreinte des cadres qui était d'une semaine sur deux auparavant avec seulement deux cadres, a pu évoluer vers de meilleures conditions de travail car elle a été redéployée, pour les deux établissements avec quatre cadres ce qui a permis de :

- Soulager un fonctionnement d'astreinte extrêmement lourds
- Sécuriser la prise en charge des enfants avec des professionnels plus disponibles

- De maîtriser les coûts en répartissant la charge financière sur deux structures.

### La Brocante (toujours) solidaire des AJD

Comme chaque année, nous avons organisé nos deux grandes Brocantes Solidaire.

Les 180 à 200 bénévoles, les équipes d'AJD Mirly et de la Brocante ont permis à chacun de profiter de ces deux temps où la convivialité et une météo clémente étaient au rendez-vous !

La Brocante Solidaire est un cercle vertueux qui permet de récupérer des dons en nature de particuliers, de les trier, redistribuer à ceux qui en ont le plus besoin et, pour les autres dons, de les revendre lors des ventes. Tous les bénéfices de la brocante permettent de financer les actions de la Fondation AJD en faveur des enfants et des adultes en difficulté. En 2022, la Fondation a réalisé un résultat brut de 150 k€ grâce aux dons d'objets, à sa clientèle toujours très nombreuses et à la mobilisation des bénévoles lors de ces deux ventes.

### Le don en toute confiance, un objectif annuel pour la Fondation



La Fondation AJD poursuit son travail d'amélioration continue en lien avec sa labellisation par le Don en Confiance. Ce label permet de garantir le respect des quatre grands principes du don (respect du donateur, transparence, désintéressement et recherche d'efficacité) et permet aux donateurs de s'assurer de la bonne utilisation des dons qui sont confiés à la Fondation. Nous avons changé d'instructeur en fin d'année et mettons tout en œuvre pour renouveler notre label en 2023.

Pour plus d'informations : <https://www.donenconfiance.org/>

## « L'Atelier » Tiers Lieux poursuit son développement en 2022

*La volonté du Gouvernement est de développer les tiers-lieux en France, il en fait l'un des piliers de la relance car ils permettent de renforcer la cohésion sociale et territoriale du pays. L'objectif gouvernemental était de créer 100 nouveaux tiers-lieux en 2021. C'est pourquoi la Fondation AJD est heureuse d'avoir été retenue fin 2021 pour mettre en place un Tiers Lieu à Amplepuis dans le Rhône. Celui-ci a vu sa mise en place effective en 2022.*

### « L'ATELIER » mais qu'est-ce donc que ce « Tiers-Lieu » ?

Le lieu propose un espace créatif où le lien social est de mise. Il est accessible à tous et permet à l'ensemble de la population du territoire, l'acquisition de compétences et de savoir-faire par le biais des activités qui sont proposées (ébénisterie, réparations, menuiserie, activités culturelles, etc). Il est possible pour chacun (individu ou micro-entrepreneurs de trouver matière à s'investir à titre personnel.

De plus, une attention particulière est dédiée aux personnes en difficulté : personnes majeures en situation de précarité qui peuvent se remobiliser pour un projet d'insertion professionnelle et sociale ainsi que jeunes en situation de décrochage scolaire pour qui le système éducatif standard ne correspond pas.

« L'ATELIER » est constitué d'un plateau technique et d'espaces partagés formant le module central du Tiers Lieu avec :

- **Un espace numérique partagé :** qui mets à disposition des postes de travail à destination des utilisateurs.
- **Une plateforme dédiée aux apprentissages :** permet la mise en place de chantiers éducatifs, d'un service de soutien à la scolarité, d'un dispositif d'insertion vers le milieu de l'entreprises.
- **Un « Repair'café » :** permettant à des personnes qui habitent un même territoire de réparer ensemble leur objets abîmés, cassés ou défectueux en utilisant des outils, du matériel et des matériaux mis à leur disposition par l'atelier partagé, tout en étant aidés et conseillés par des réparateurs bénévoles.
- **Un « Fablab » :** basé sur le « faire » et le partage, le Fablab permet de développer à la fois des compétences techniques, numériques et transverses telles que le travail collectif et la gestion de projet.
- **Un lieu de création artistique :** deux modules dédiés au spectacle vivant et aux arts plastiques s'articulent entre les pratiques de l'atelier partagé et la plateforme dédiée aux découvertes et aux apprentissages.
- **Un lieu de résidence pour des entreprises partenaires :** La résidence temporaire ou permanente d'entreprises permet d'apporter à l'atelier un réseau d'entrepreneurs établis dans la région et investis dans des valeurs de partage, de formation et de développement durable.

- Un café associatif devrait voir le jour en 2023.

France Relance et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires nous ont soutenus par une subvention de financement de 50 000 euros par ans, pour 3 ans. Charge à nous et à notre équipe très motivée, d'aller chercher les moyens complémentaires pour pérenniser le Tiers Lieu en 2024 sans la subvention de l'Etat.

« L'ATELIER » a pris son essor en 2022 de façon très dynamique et nous poursuivrons en 2023 le développement des partenariats pour permettre de trouver l'équilibre financier à l'avenir.

### Le Campus Saint Charles

L'œuvre des AJD est, depuis toujours, le savoir-accueillir. Habiter dans un studio autonome, confortable et non isolé du monde constitue une étape indispensable pour des jeunes au parcours semé d'embûches depuis leur naissance.

Avec l'aide des sœurs de St Charles, qui possèdent cet ensemble immobilier au cœur de la Croix Rousse à Lyon, la Fondation AJD va créer, une résidence d'habitation pour aider ces jeunes à entrevoir des perspectives d'avenir plus sereines. Le site de Saint Charles est particulièrement bien situé et le projet de construction présenté par l'architecte est de nature à répondre à nos besoins. Depuis deux ans, la Fondation travaille sur un projet d'aménagement de 46 studios pour du logement à un prix abordable destiné aux jeunes en situation précaire. La Fondation AJD mettra en œuvre, grâce à ce lieu adapté, l'accueil des publics de jeunes majeurs, de 18 à 25 ans, suivis par les services de la Fondation. Elle veut également offrir des réponses nouvelles en termes de logement pour des jeunes aux revenus modestes.

Ces jeunes souffrent particulièrement d'une absence de famille à leurs côtés lorsqu'ils sont étudiants, loin des leurs. Aussi, ces espaces constitueront pour eux des lieux de communication et de mixité sociale. La livraison du site est prévue pour septembre 2023. Le CAMPUS proposera aux jeunes des studios individuels entièrement meublés et équipés.

La Fondation remercie la Congrégation de Saint Charles qui a toujours soutenu les AJD et dont la préoccupation est de permettre à des jeunes de bonnes conditions de vie.

## Faits marquants 2022

Chaque jour, les salariés de la Fondation font un travail remarquable pour aider les personnes qui leur sont confiées. Ce sont ceux-là même qui nous permettent, cette année encore, de mettre en lumière ces actualités marquantes de l'année, la signature de nouveaux partenariats, la création de nouveaux séjours, la mise en place de nouvelles actions ou le développement de nouveaux services, toujours dans l'intérêt des publics fragilisés qui sont orientés vers nos structures dans le cadre de notre mission.

### La Plateforme Enfance & Familles

#### 2022 en quelques chiffres

*944 enfants, adolescents et jeunes majeurs, dont :*

- 262 enfants, adolescents et jeunes majeurs accompagnés dans nos MECS et lieux de vie.
- 682 personnes ont profité des séjours AJD Vacances, dont
  - 229 enfants partis en camp AJD.
  - 453 parents et enfants grâce aux séjours famille.

*La Plateforme Enfance & Familles (PEF) regroupe 11 établissements et services tous dédiés à l'accueil de mineurs au titre de la Protection de l'Enfance avec des mesures de placements au civil et au pénale) : Moulin du Roure, Foyer Chalets, Pomme d'Api, Albigny, Les villas, service Jeunes Majeurs, Maison du Côteau, Trois Planches, SAPMN, Alhan. Le service AJD Vacances vient compléter ce dispositif.*

*Historique : La PEF pour objectif de rompre avec la logique de places en établissement au profit d'une logique de parcours, dont l'usager est à une place centrale. La plateforme permet de construire le projet avec la personne accueillie dans une pluralité de « réponses » et de lieux d'accueil et de passer d'un lieu à un autre à partir d'une orientation initiale vers la plateforme.*

La mobilisation de toutes les ressources nécessaires au sein de la plateforme active des complémentarités et permet d'atteindre l'objectif final qui est de répondre à un enjeu majeur, à savoir : éviter les sorties « sèches » des mineurs par suite d'une exclusion.

En effet, depuis déjà plusieurs années les orientations en Maison d'Enfants (MECS) par les autorités concernent des jeunes de plus en plus instables, violents, et incapables de se

stabiliser au sein d'une famille d'accueil. Les MECS accueillent donc les jeunes les plus perturbés et ne peuvent compter que sur leurs ressources internes pour gérer les crises car les services Métropolitain d'accueil d'urgence n'acceptent plus de jouer les relais comme par le passé et ne veulent plus accueillir les jeunes des établissements. Du fait de la population orientée vers nos établissements, qui plus est, spécialisés dans la tranche d'âge des adolescents, nous observons une augmentation continue des passages à l'acte ainsi que des mises en danger des adolescents.

Pour préciser :

- Les conduites à risques sexuelles sont de plus en plus précoces avec des profils qui se rajeunissent de plus en plus.
- Les problématiques d'addictions s'ancrent également de manière beaucoup plus précoce et surtout de manière beaucoup plus extrême.
- La problématique de « la prostitution des mineures » nous confronte aujourd'hui à d'importants mouvements de fugues en lien avec ce phénomène.
- Les actes de délinquance sont également plus précoces et concernent des enfants de plus en plus jeunes
- Le degré de violence des passages à l'acte des mineurs est en constante augmentation.

Aujourd'hui, les établissements de la Plateforme Enfance- familles accueillent des adolescents qui cumulent ces difficultés ce qui complexifie énormément l'accompagnement faute de moyens humains suffisants et qualifiés.

*Les établissements de la Plateforme Enfance & Familles  
ont développé de nouvelles réponses en 2022 :*

**« AHLAN » : une structure pour accueillir 10 mineurs en danger**

Parfois, il peut arriver que le parcours migratoire de jeunes mineurs et les rencontres qu'ils font à leur arrivée en France les amènent à être exploités par des plus forts, des caïds, et surtout des dealers ! Commence alors pour les victimes le chemin tortueux de la toxicomanie, de la délinquance, de l'aliénation et de la prostitution. Lorsque nous commençons un travail avec ces jeunes en lien avec l'Etat via la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) il s'agit surtout de les « apprivoiser » à la sortie d'un hôpital, d'un lieu de détention ou de les éloigner des griffes des proxénètes.

Notre expertise dans l'accompagnement de jeunes en danger présentant des troubles multiples et notre savoir-faire dans l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) nous a

permis de proposer un projet « sur mesure » à la PJJ afin de créer un nouveau service dédié à des publics totalement en errance, perturbés, inscrits dans des parcours de prostitution, de délinquance, en grande détresse, en voie d'exclusion, en prise avec la toxicomanie

Le service « AHLAN » a ouvert en octobre 2022 sous statut de service expérimental. Basé sur le projet de notre Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel, le service AHLAN a donc comme but premier de permettre à l'équipe éducative de tisser un lien de confiance et de légitimité éducative avec chaque jeune à partir des besoins repérés.

AHLAN propose une approche très personnalisée et n'a donc qu'un effectif limité à 10 places.

### Lutter contre la Prostitution des mineurs un nouveau sujet de travail pour les AJD

Ces cinq dernières années, les chiffres explosent. Entre "7 000 et 10 000 adolescents se prostitueraient en France", parfois dès 12 ans, selon les associations. Pendant huit mois et sous l'égide du secrétariat d'État en charge de l'enfance et des familles, un groupe d'experts s'est penché sur la question de la prostitution des mineurs et pour le secrétaire d'Etat, Adrien Taquet, cette estimation est "en deçà de la réalité". Suite à ce constat le gouvernement souhaite mettre en place un "plan national" d'ici à octobre pour lutter contre ce problème de société.

En France, le phénomène de prostitution des mineur(e)s au collège et lycée ne cesse de croître. Une étude d'experts fait état, d'une hausse de 70 % en cinq ans et révèle qu'un adolescent sur deux reconnaît des aspects positifs à la prostitution ! Pour les parents et les éducateurs, le mécanisme est complexe à mettre au jour. Jamais les jeunes ne prononcent le mot « prostitution » ou « proxénétisme ». Ils évoquent un « boulot » ou des « coups de main » pour obtenir pour eux ou leurs copains de l'argent facile » nous disent les études réalisées. La Fondation AJD dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, planche activement avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance car les mineurs de l'ASE sont particulièrement touchés et davantage vulnérables du fait de leurs parcours de vie parfois très traumatisant.

### Améliorer la prévention

Mieux former les adultes à repérer des signaux d'alerte ou encore améliorer la prévention auprès des adolescents et de leurs parents. Voici les quelques pistes d'action que nous travaillons en lien avec nos partenaires.

Nous avons déjà planché avec notre Plateforme Enfance - Famille AJD sur des propositions pour renforcer substantiellement la formation des éducateurs et des parents afin de leur apprendre à décoder les comportements parfois déroutants des adolescentes. Il est également prioritaire de sensibiliser les jeunes le plus tôt possible car l'éducation et la compréhension de notre société et de ses dérives restent les meilleurs moyens de les protéger.

L'utilité de former les adultes et les mineurs à la question centrale de notre environnement hyperconnecté n'est plus à discuter car les risques liés aux mauvais usages du numérique par les enfants est immense. Il faut aussi améliorer l'éducation à la sexualité et à l'égalité entre les sexes, ce qui permettrait d'agir à la fois sur la prostitution mais aussi sur les violences au sens large.

Dans notre pratique éducative avec les mineurs confiés nous savons bien que des circonstances particulières accroissent la potentialité de basculer dans la prostitution : une rupture familiale, une période d'errance (fugue) ou des addictions à l'alcool, aux drogues. La fugue est un moment particulièrement à risque du point de vue des conduites prostitutionnelles, en particulier lorsqu'elles durent ou se répètent, de fait nous réfléchissons aussi au besoin en structures d'hébergements spécialisées afin d'éviter que les jeunes filles secourues ne soient contraintes de passer plusieurs nuits en foyer d'urgence ou en hôtel où leurs proxénètes les retrouvent systématiquement.

### AJD Vacances, bien plus que des vacances !

Tout au long de l'année, les séjours d'AJD Vacances enchantent enfants et parents. Les séjours sont ouverts à tous, surtout aux personnes et aux foyers n'ayant pas les moyens ou le temps de partir régulièrement en vacances.

C'est la mission même du service, permettre à tous de prendre du temps pour soi, découvrir de nouvelles expériences et profiter d'un moment de paix, tout en créant des souvenirs inoubliables.

Pour l'année 2022, le service Vacances a voulu développer le travail avec les jeunes placés à travers, notamment, un partenariat avec la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Rucher à Dardilly, pour permettre à de nombreux enfants confiés à l'établissement de participer aux séjours AJD Vacances au printemps, à l'automne et en hiver, notamment au ski !

AJD Vacances a aussi prévu des séjours destinés spécifiquement aux mineurs non accompagnés de la plateforme MNA de la Fondation AJD.

Pour ces enfants et adolescents placés, ces vacances ont été un véritable bol d'air et une occasion de découvrir de nouvelles activités. Chaque séjour s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur au plus grand plaisir de tous : enfants, encadrants AJD Vacances et MECS du Rucher.

### Faire évoluer le cadre judiciaire du placement des mineurs :

Un adolescent délinquant est à protéger pour éviter la répétition des actes et pour l'aider à quitter les chemins de la perdition » disait le père Gounon. A la Fondation AJD, nous réaffirmons qu'il faut croire en la possible éducation de tous. Merci à la **Protection Judiciaire de la Jeunesse** et à la **Fédération Citoyens et Justice** pour leur confiance et leur invitation à participer aux assises du placement judiciaire qui, nous l'espérons, permettront de nouvelles perspectives de prise en charge des adolescents dans la cadre du nouveau code de justice pénale des mineurs. Cette rencontre nationale clôturait deux années de travail de terrain, de témoignages de professionnels, de liens privilégiés et permanents avec les autorités sur la question du placement judiciaire des mineurs.

### « UNE PAUSE DANS LE FOREZ » bientôt une réalité...

Le Domaine de la Tour dans la commune de L'hôpital – Le – Grand, est un lieu magnifique situé dans la plaine du Forez, non loin de Lyon et de Saint-Etienne. Après avoir été une Maisons d'Enfants pendant de nombreuses années, les précédents locataires ont quitté le lieu, laissant à l'association des Amis de la Tour la possibilité de trouver une nouvelle fonction à caractère social pour ce lieu. C'est la Fondation AJD qui en 2022 a vu sa candidature retenue pour être le nouveau locataire de ce très beau site. Nous souhaitons y développer deux lieux distincts au sein de l'enceinte du domaine : un lieu de vie à dimension familiale et un lieu de séjours permanents, tous deux adaptés aux besoins de nos publics enfants et adolescents.

### Pomme d'Api augmente son activité d'accueil des Jeunes Majeurs :

Dans la continuité du Plan Pauvreté du gouvernement qui indique viser « zéro sorties sèches » pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, et à la suite de l'amendement de la loi Taquet qui interdit le placement des jeunes à l'hôtel, la Métropole de Lyon a la volonté de largement augmenter sa capacité d'accueil et d'accompagnement de jeunes majeurs. C'est ainsi qu'à la rentrée, elle nous a sollicités pour l'augmentation du nombre de places de notre Service Jeunes Majeurs Pomme d'Api.

Ce service s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 21 ans signataires d'un contrat d'aide jeune majeur et souhaitant bénéficier d'un accompagnement éducatif pour construire leur projet d'insertion professionnelle à la sortie de l'établissement de Protection de l'Enfance dans lequel ils évoluaient jusqu'à 18 ans.

Pour accompagner au mieux ces jeunes majeurs, Pomme d'Api a fait le choix de les placer en situation de prise d'autonomie à partir d'un accueil en studio individuel ou co-partagé sur l'agglomération Lyonnaise. Ils deviennent sous-locataires de leur logement, qu'ils paient eux-mêmes. Le service, hier doté de 20 places, passe à 35 places en fin d'année 2022.

## Le Territoire Creuse

### 2022 en quelques chiffres

*62 enfants, adolescents et jeunes majeurs, dont :*

- 30 enfants, adolescents et jeunes majeurs accompagnés dans notre MECS de Bosgenet.
- 32 personnes ont intégré le nouveau dispositif d'accompagnement de MNA : Origamie.

#### Nouvel agrément :

La Maison d'Enfants de Bosgenet s'est vu renouveler son agrément par le Département de la Creuse le 1er janvier 2022. Une reconduction d'autorisation, certes, mais incluant des changements majeurs dans le fonctionnement de l'établissement. Les salariés, associés et investis depuis plusieurs mois dans ces évolutions, ont dû s'adapter pour moderniser l'offre de services :

- Fin de la fermeture de l'hébergement pendant la moitié des vacances scolaires
- Présence éducative en continue tous les jours (semaine et week-end)
- Fin de la possibilité d'accueillir des enfants de moins 6 ans en cas de fratrie, le site n'étant pas adapté aux très jeunes enfants.
- Externalisation de 3 places en logements diffus

Des évolutions majeures qui ont nécessité de reposer un rythme de travail différent : nouveaux plannings, congés en alternance... mais qui a permis de repositionner notre recours aux séjours relais comme une plus-value indéniable.

#### Nouvelle modalité d'hébergement et d'accompagnement en diffus :

Le service diffus est un outil d'apprentissage de l'autonomie que l'équipe de la Maison d'Enfants a construit dans sa globalité à partir des besoins des jeunes du collectif âgés de plus de 16 ans., cet accueil doit permettre :

1. La **définition d'une notion de parcours résidentiel du jeune** afin :
  - De consolider ses acquisitions de compétences et d'organisation de la vie quotidienne
  - De gérer émotionnellement la distance instaurée volontairement par l'adulte référent du jeune depuis son placement en MECS et de s'adapter à un contexte de vie plus solitaire,
  - De percevoir l'évolution de son projet personnalisé à travers de nouvelles expérimentations. De l'autonomie.

2. **La formalisation d'une procédure et d'outils de communication** : un lien étroit est indispensable avec le service gardien et la famille.
3. **Le suivi et évaluation des situations** au travers du projet personnalisé
4. **Le renforcement du travail partenarial et la mise en réseau** pour offrir des perspectives d'orientation pertinente.

Le service de logements en diffus à une vocation à adapter son offre aux besoins personnalisés des jeunes à savoir qu'il doit donc proposer des modalités diversifiées.

- **La « Petite Maison » du site de Bosgenet** : elle constitue un espace d'expérimentation car bien qu'indépendante, elle est implantée sur le site de Bosgenet. Elle est considérée comme « passage obligé » pour les jeunes sortants du collectif. Outil qui permet d'évaluer les compétences acquises sur le groupe des adolescents (à partir de 16 ans) et d'expérimenter la solitude sans l'éloignement géographique.
- **Les résidences FJT** permettent un éloignement géographique mais garantissent une présence et une surveillance de l'équipe de la Maison d'Enfants et de la résidence. Au regard des disponibilités de la Résidence Allende de Guéret et certains qu'au moins une situation nécessite systématiquement un passage en FJT, nous louons à l'année un grand studio dans cette résidence. De plus, pour assurer une présence au plus proche des jeunes, nous louons un bureau également dans cette résidence, ce qui facilite également le travail partenarial avec l'équipe de la RHAJ.
- **Les studios en ville** peuvent également être une solution d'hébergement. Pour les majeurs en activité professionnelle, nous envisageons de les accompagner dans le choix du logement, la signature du bail en leur nom, l'accès aux aides dont ils relèvent afin que tout soit bien construit en fin de prise en charge et que le jeune n'ait pas à bousculer tous ses repères à la sortie.

#### **Instabilité des équipes et difficulté de recrutement :**

La Cheffe de service de la Maison d'Enfants a assuré, sur toute l'année 2022, l'intérim de direction du fait de l'absence prolongée de la directrice. La direction générale de la Fondation AJD a soutenu fortement la continuité du service rendu en mobilisant, notamment, les fonctions supports du siège.

L'année 2022 a été marquée par une instabilité dans l'équipe éducative sans doute liée à la désorganisation engendrée par des changements profonds de fonctionnement et de pratiques malgré les bonnes volontés de chacun et par défaut de cadre de proximité pour accompagner et structurer les mutations.

En parallèle, les recrutements de remplacement, qu'ils soient temporaires ou pérennes, ont été mis à mal par le défaut de candidats qualifiés. Une situation de l'emploi générale post COVID qui a rajouté de la difficulté à la difficulté.

### Partenariats :

- Une convention de partenariat a été signée pour 2022 avec la Résidence Habitat Jeune de la FOL 23, incluant :
  - La location d'un studio à l'année à la résidence Allende
  - La location d'un bureau et d'une salle collective à l'année pour permettre une présence sur Guéret de l'équipe éducative
  - Un accompagnement éducatif collaboratif des jeunes afin de faciliter le passage de relais des fins de prise en charge
- La convention de partenariat, signée en 2021 avec la PJJ de Guéret, a été reconduite formalisant la collaboration sur :
  - La mise à disposition par la Maison d'Enfants des infrastructures sportives (gymnase et mini stade) au profit des actions collectives PJJ avec la possibilité de faire participer ponctuellement des jeunes de la Maison d'Enfants qui pourraient être en situation d'inactivité
  - La mise à disposition de l'équipe PJJ pour réaliser, au profit des jeunes de la Maison d'Enfants, des actions collectives de prévention de la délinquance.
- Un partenariat qui, malgré le retard de formalisation de celui-ci, a été mis en œuvre en 2022 avec la Mairie de Pionnat autour de :
  - La participation de deux jeunes de Bosgenet au Conseil Intercommunal Jeunes créé de manière collaborative entre Pionnat, Cressat et Vigeville
  - La mise à disposition gratuitement de la salle des fêtes de la commune pour des événements (fête de fin d'année par exemple)
  - L'octroi symbolique d'une subvention annuelle communale, comme pour les autres associations de la Commune

### La Prévention Spécialisée

## 2022 en quelques chiffres

*962 familles et jeunes accompagnés, dont :*

- 111 jeunes ayant bénéficié du dispositif AJD Cycles, notamment via l'AIDPS pour 50 d'entre eux.

Le Service de Prévention Spécialisée de la Fondation AJD, créé en 1987, intervient dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur 13 territoires du Département du

Rhône et de la Métropole de Lyon. Il est constitué de 8 équipes éducatives mixtes qui vont à la rencontre des jeunes dans leur environnement habituel : au collège, dans la rue, au pied des immeubles, etc.

L'objectif principal est d'accompagner les jeunes à devenir les citoyens de demain, de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, d'aider à l'insertion sociale et professionnelle. L'objectif secondaire est de maintenir une présence sociale, recréer du lien dans les quartiers et favoriser le pouvoir d'agir des habitants.

### Nouvelle équipe à Rillieux-la-Pape

Le Service de Prévention Spécialisée de la Fondation AJD s'est vu confier, par la Préfecture du Rhône, en partenariat avec la commune et la Métropole de Lyon, une nouvelle mission pour renforcer la prévention et la médiation à Rillieux-la-Pape, « Quartier de Reconquête Républicaine » (QRR).

Une équipe de quatre « éducateurs de rue » a été déployée sur le territoire pour aller à la rencontre des jeunes de 12 à 21 ans et leurs familles. Elle assure une présence sociale dans le quartier en journée et certains soirs de la semaine, ainsi qu'une permanence pour accueillir les jeunes.

L'équipe propose des accompagnements individuels, des actions collectives et des chantiers éducatifs avec des entreprises et collectivités partenaires dont les principales orientations sont les suivantes :

- Accompagnement éducatif des 12/21 ans,
- Soutien aux familles en grande difficulté,
- Prévention du décrochage scolaire, de la délinquance juvénile
- Insertion sociale et professionnelle des 16/21 ans,
- Lutte contre les risques de marginalisation ou d'inadaptation sociale (conduites à risque, addiction, radicalisation).

La Préfecture du Rhône en tant que chef de file de ces nouvelles actions de Prévention Spécialisée a accordé sa confiance à la Fondation et nous avons hâte de relever le défi du travail de proximité avec les jeunes, bien trop souvent désœuvrés et habitués de l'école buissonnière !

## La Plateforme MNA

### 2022 en quelques chiffres

*708 Mineurs Non Accompagnés et Jeunes Travailleurs, dont :*

- 334 jeunes hébergés dans le FJT de la MAJO Parilly.
- 293 MNA accueillis au LAMNA.
- 81 accompagnements de Jeunes Majeurs et MNA avec le SAMIE.

Dans un contexte politique tendu autour de la question migratoire, la Fondation AJD propose des dispositifs novateurs et inclusifs pour permettre aux jeunes (MNA) Mineurs Non Accompagnés, présents dans la Métropole de Lyon, d'être accompagnés et soutenus.

La loi de mars 2016 réaffirme que l'accompagnement des MNA fait partie intégrante de la stratégie de Protection de l'Enfance en France. À ce titre, nos dispositifs AJD garantissent à chaque jeune accompagné un accès aux droits les plus fondamentaux (manger, être hébergé, être protégé) mais aussi bénéficier d'une scolarité, d'une éducation, ainsi que d'un soutien de proximité pour la réussite de son projet personnel.

La Fondation accompagne depuis 2005 les mineurs isolés avec son service SAMIE et les places réservées à la Majo Parilly.

De plus, face à des arrivées massives de 2017 à 2019, en concertation avec les autorités, la Fondation a mis en œuvre un établissement de 42 places dédiées aux MNA (Albigny) dans le cadre de l'établissement Pomme D'api au sein de notre plateforme Enfance Familles.

En 2017, la structure Terramies a offert 150 places dans le cadre de l'association ReLyance (plateforme de Protection de l'enfance inter-associative ACOLEA – AJD - Prado).

En 2019, notre structure de 198 places de mise à l'abri (LAMNA) a été créée pour répondre à des besoins toujours en évolution à la hausse.

Forte de ces différentes structures ouvertes en faveur des mineurs non accompagnés (MNA), la Fondation AJD s'engage véritablement à agir à travers une proposition singulière répondant à l'ensemble des besoins. À la fois positionnée sur les accueils de jour et sur l'hébergement, nos dispositifs, totalement intégrés et complémentaires des actions déjà menées sur le territoire, permettent aux jeunes de bénéficier de toute l'expérience accumulée par nos professionnels.

## Création de la plateforme MNA

Petit à petit, l'accueil des MNA prenant une part importante des actions globales de la Fondation, il a été nécessaire de repenser l'organisation interne, d'où la création de la plateforme MNA qui regroupe aujourd'hui nos dispositifs de mise à l'abri des MNA de 16 à 19 ans en moyenne.

Notre Plateforme MNA propose de travailler différemment dans un souci constant de qualité et de pragmatisme. En effet, la situation de ces jeunes appelle des réponses concrètes et coordonnées en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Chaque jeune a un éducateur référent tout au long de son parcours au sein des dispositifs. Et en complément, des professionnels clairement identifiés et spécialement formés (tels psychologue, infirmier, éducateur sportif, etc.) ils traitent chaque situation complexe nécessitant des éclairages techniques.

### Les 3 structures de la Plateforme MNA sont plus spécifiquement :

- **LAMNA** : 192 places réparties sur 4 zones géographiques proposant des logements copartagés à 2 ou 3 jeunes.
- **SAMIE** : 45 places pour des jeunes ex. MNA devenus majeurs. Hébergés à l'hôtel, ils sont systématiquement accompagnés par le Samie.
- **MAJO Parilly** : 30 places réservées aux MNA (sur un total de 48 places de Protection de l'Enfance) au sein de notre Foyer de jeunes Travailleurs de 135 places. Chaque jeune bénéficie d'un studio et est accompagné par l'équipe.

### Connaissance du territoire, travail en réseau et engagement des équipes

Grâce à la Plateforme MNA, nos structures communiquent et agissent de concert aussi ce dispositif est pleinement intégré à son territoire depuis l'ouverture des premières places.

La Fondation emploie des équipes engagées de longue date auprès des personnes les plus fragilisées sur le territoire de la Métropole.

Ses équipes, ses projets d'établissement et de services mobilisent donc un réseau de partenaires au quotidien auprès des MNA. Notre plateforme est donc à la fois, la capitalisation de cette connaissance du territoire et du travail en réseau préexistant, mais elle est aussi une ambition d'aller beaucoup plus loin en concertation avec des partenaires diversifiés telles que des associations culturelles, de loisirs, d'entraide, etc. En effet, nous souhaitons franchir les barrières qui jusqu'à présent maintenaient d'un côté les associations gestionnaires en Protection de l'Enfance, et de l'autre les associations "société civile" du territoire de la Métropole.

Nous sommes persuadés que l'enjeu de l'accueil des MNA nécessite d'ouvrir la voie à un travail en commun.

### **Mutualiser pour mieux accompagner les MNA :**

Le dispositif a été pensé pour répondre aux besoins de jeunes MNA, garçons et filles, à la fois sur le volet de l'hébergement et sur celui de l'accompagnement global vers leur autonomie. La modalité d'accueil est pensée en diffus au sein d'appartements, de colocations et de studios dans des résidences.

Pour éviter "l'effet ghetto" et favoriser la mixité sociale, des locaux sont également aménagés en plusieurs endroits de la Métropole pour accueillir les jeunes :

- lors de leurs rendez-vous avec l'équipe, notamment leur référent ;
- lors d'activités collectives organisées

Après évaluation de leur situation et de leurs besoins, les jeunes dits "plus complexes" et/ou qui auraient besoin d'un cadre plus sécurisant, sont orientés, en accord avec les décideurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, vers notamment les foyers et les MECS.

Pour gagner du temps, de l'énergie et des ressources, nous souhaitons une gouvernance dynamique, à l'image des projets que nous menons. Afin de permettre à toutes les voix d'être entendues, la Plateforme s'est dotée de nouvelles méthodes de collaboration basée sur les idées et les actions : création de dispositifs, recherches-actions sur la laïcité en 2022, mutualisation de moyens, formations, partage de connaissances, création d'outils communs, etc.

### **Valeurs et éthique de la plateforme MNA**

La Fondation porte et affirme des valeurs humanistes d'accueil, de solidarité, de respect et de bientraitance. Avec les plateformes organisées en son sein, elle a la volonté de bâtir des ressources innovantes et inclusives pour répondre aux enjeux sociétaux et locaux. Pour cela, elle mêle des professionnels de l'action sociale, des intervenants de nos collectivités publiques et des bénévoles.

La Plateforme MNA n'est pas seulement une addition de structures, elle est davantage la construction d'une mobilisation cohérente faite de cette diversité de projets et de réponses. Elle fédère les salariés, elle crée des points de repères et facilite les synergies en particulier avec la Plateforme Enfances – Familles qui accueille elle aussi des MNA (de moins de 16 ans en particulier).

En 2022 la Plateforme MNA a organisé des séjours de découverte culturelle avec notre service AJD Vacances, elle a mutualisé des projets avec la Plateforme Adultes-insertion et le service de Prévention Spécialisé, elle a mis en œuvre un travail de réflexion de fond sur la question de l'accueil des MNA en lien avec la fédération URIOPSS.

La plateforme MNA a mis en place une formation des professionnels sur le thème de la laïcité car l'accueil de MNA (98 % de garçons dans notre effectif global) suscite de nombreuses questions liées aux différences culturelles, religieuses, mais aussi à la place de la femme. Il est

donc indispensable au-delà d'apprendre la langue française que l'apprentissage des us et coutumes de notre pays soit une priorité pour permettre une véritable intégration de ces jeunes, ceci dans le respect de chacun.

### La culture, une priorité dans le projet d'intégration :

#### Les artistes s'invitent au LAMNA de Grigny !

Filigrane, structure ressource dans le montage de projets artistiques, est venue nous rencontrer avec l'idée de proposer aux jeunes une nouvelle action artistique. La résidence de création partagée « l'Esprit du vivant » s'est installée au LAMNA de Grigny le 14 février 2022. Ce projet a été financé par le ministère de la Culture.

Thierno Diallo, artiste conteur, a mené 8 ateliers de 3 heures avec 14 jeunes du LAMNA. Lors de ces rencontres, Thierno et ses complices ont identifié les éléments de la nature qui façonnent leur territoire. L'artiste a réalisé avec eux une collecte de récits autour des représentations qu'ils ont de leur environnement. Antoine Louisgrand, artiste plasticien, a travaillé conjointement avec Thierno et les jeunes, ils ont mené une multitude d'expérimentations lumineuses, colorées, à l'aide de divers matériaux (objets en verre, filtres colorés, branchages, objets percés, papiers découpés...).

### La Plateforme Adultes & Insertion

## 2022 en quelques chiffres

*2 759 personnes en insertion socio-professionnelle, dont :*

- 1 739 personnes hébergées au Pôle Orée AJD
- 955 bénéficiaires du RSA accompagnées par le service AJD AIDE, dont 103 grâce au BUSS, mis en activité cette année.
- 65 salariés en insertion à l'ACI d'AJD Mirly.

*« La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la*

*justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »<sup>1</sup>*

C'est donc dans ce cadre qu'intervient la « Plateforme Adultes Insertion » qui regroupe 3 établissements avec différentes missions sur les champs de l'hébergement, le logement, l'accompagnement et l'emploi. Toutes ses missions sont complémentaires et avec une philosophie commune : accueillir la personne dans un environnement sécurisant avec un espace d'écoute bienveillant. L'objectif de cette Plateforme Adultes Insertion est de mettre en œuvre le projet des personnes selon leur rythme afin de leur permettre d'acquérir une autonomie sociale, économique, et de s'inscrire dans la citoyenneté.

Les collaborateurs de la Plateforme Adultes et Insertion AJD s'engagent à refuser l'abandon et l'exclusion qui sont les principes fondateurs de la Fondation AJD Maurice Gounon. Pour ce faire, les missions portent sur :

- L'accueil de jour pour jeunes de 18 à moins de 25 ans
- L'hébergement en urgence et en insertion
- L'accompagnement social et professionnel pour des demandeurs d'emploi
- La mise à l'emploi

*Toutes les missions s'inscrivent dans le schéma rhodanien et métropolitain tant sur le dispositif Urgence, Insertion et Emploi. La Plateforme Adultes est repérée sur le territoire pour son savoir-faire et savoir-être avec les jeunes de 18 à moins de 25 ans, mais aussi avec les plus de 25 ans. Cette complémentarité « âge jeune » et « âge mature » nous permet de mettre en place un fonctionnement basé sur l'intergénérationnel et la mixité qui compose notre société d'aujourd'hui.*

Les professionnels mènent un accompagnement social global et/ou spécifique avec les grandes lignes directrices :

- ✓ Chaque personne accueillie est digne d'intérêt
- ✓ Comprendre sans juger
- ✓ Assurer à chacun un regard pluridisciplinaire
- ✓ Assurer un questionnement pérenne
- ✓ Refuser l'exclusion « sèche »
- ✓ Laisser la place à l'expérience et le pouvoir d'agir
- ✓ Donner le droit au recommencement
- ✓ S'inscrire dans le droit et la citoyenneté

## **Actions**

Face à l'augmentation continue des personnes en difficulté, des problématiques multiples et une fréquence du non-recours aux droits, la Plateforme Adultes propose un soutien aux personnes dans leurs démarches et leur parcours. Celui-ci ne se limite naturellement pas à la

---

<sup>1</sup> Article L 115-1 du Code l'action sociale et des familles (CASF)

capacité de proposer un hébergement, un logement, un accompagnement, un emploi... Le point fort est d'avoir un panel d'actions sur des champs incontournables pour favoriser l'insertion. Une Direction et des politiques publiques qui ne se bornent pas à des actions menées via des financements fléchés nous permettent de mettre en place des passerelles facilitatrices pour une inclusion réussie et éviter le sentiment d'échec très mal vécu par l'usager. Il s'agit d'être au cœur des différents moments de la relation avec les personnes, qu'elles soient très éloignées ou proches de l'autonomie.

Les actions de la Plateforme sont variées et imbriquées les unes aux autres. Les différents dispositifs nous permettent de mettre en place un accompagnement global de la personne, allant de la rue au logement avec une remise à l'emploi, mais aussi de l'emploi au logement. Pour mener ces actions, le travail se fait en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels et tous les services dédiés à la mission qu'ils soient en interne à la Fondation, en inter – associatifs, ou avec des partenaires variés concourant au mieux-être des personnes (services sociaux, médicaux - psychologiques, logement, etc.)

Les différentes actions comprennent :

- AJD AIDE (RSJ, RSA +RSA Itinérant, BUSS)
- AJD MIRLY (Activités Bois, Logistique, Transformation Alimentaire, Vélo)
- AJD Pôle Orée (Urgence, Insertion, Accueil de jour)

## Actualités de la Plateforme :

### 1. AJD AIDE

#### *2022 voit la création du dispositif B.U.S.S. Mobile (bureau d'utilité sociale et solidaire)*

Souvent l'intervention médico-sociale est remise en question par des constats d'éloignement de certaines catégories de population qui, bien qu'ayant des droits, ne les demandent pas. C'est à partir de ces constats que la Fondation a pensé à un dispositif « d'aller-vers » comme réponse contre le non-recours aux droits et aux soins en allant à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou très démunies, vivant en milieu rural dans le Département du Rhône. La Fondation a répondu à 2 AMI (appels à manifestation d'intérêt) lancés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- Un AMI portant sur le déploiement des lieux d'écoute en tant que dispositif de prévention et promotion de la santé mentale
- Un AMI Equipes mobiles santé précarité.

L'ARS a fortement soutenu notre proposition de BUSS Mobile en permettant sa création et le financement de 2 postes médicaux : Infirmière Diplômée d'Etat et Psychologue.

Le Département du Rhône nous a également soutenu en conventionnant avec la Fondation AJD sur l'activité du BUSS Mobile. Ce soutien contractualisé nous a permis le recrutement d'un Travailleur Social Coordinateur.

Le "B. U. S. S Mobile" a donc été lancé sur les routes en 2022 et constitue un outil de lutte contre le non-recours aux droits et aux soins. « L'aller-vers » proposé par notre équipe recrutée rapidement et très engagée est une réponse permettant de lutter contre le non-recours aux droits et aux soins en allant à la rencontre de ceux et celles qui restent invisibles des politiques sociales et de toute prise en charge médicale.

L'équipe mobile va à la rencontre de ces personnes en situation de grande précarité, très démunies et a commencé sur 12 communes du Département (les communautés de communes de l'Ouest Rhodanien et des Monts du Lyonnais).

### *Dispositif Revenu Solidarité Jeunes*

La mission de suivi des bénéficiaires du RSJ est portée par le service AJD AIDE avec des permanences sans rendez-vous dans notre accueil de jour et un aller-vers sur différents territoires métropolitains afin de promouvoir ce dispositif pour les jeunes les plus en difficulté. Une immersion avec les équipes de prévention spécialisée se mettra en place en 2023 pour susciter l'adhésion des jeunes en précarité et en risque de dérive délinquante. Depuis le 1er mai 2021, la Métropole de Lyon déploie ce dispositif de solidarité dédié aux 18-24 ans qui est constitué d'une aide financière et d'un accompagnement spécifique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Pour porter la mission « d'instructeur RSJ » la Plateforme Adultes s'appuie sur ses équipes pluridisciplinaires qui construisent avec les personnes accueillies un parcours d'insertion à partir de divers leviers tels que l'accès aux droits, l'hébergement, l'emploi, l'alimentation, la santé et le sport dans le but d'atteindre l'autonomie, la solvabilité et la citoyenneté.

### AJD Mirly

#### *Ouverture de l'atelier de transformation alimentaire*

L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) AJD MIRLY, structure spécialisée dans l'insertion professionnelle, compte une nouvelle corde à son arc avec la création et l'aménagement d'un nouvel espace de travail dédié à la transformation alimentaire nous permettant de répondre à des objectifs multiples : réduire le gaspillage de denrées, lutter contre la précarité alimentaire tout en favorisant l'insertion par l'activité économique et permettre à nos usagers de manger de façon plus équilibrée (légumes et fruits en particulier).

Ce bel et grand espace de travail totalement équipé avec du matériel professionnel accueille 10 salariés en insertion, accompagnés d'une encadrante technique.

A ce jour, l'équipe constituée développe deux types d'activités :

- Les Bocaux de Maurice :

Il s'agit de confectionner des préparations salées et sucrées (purées, veloutés, compotes, coulis, confitures...) réalisées dans des contenants sous vide et en verre. Les préparations ont pris l'identité de « Bocaux de Maurice » et sont proposées à la vente.

- **La cuisine à vos côtés :**

Nous avons mis en place un service traiteur événementiel pour particuliers ou professionnels où nous proposons des buffets déjeunatoires. Convivialité et qualité sont au cœur de notre offre qui développe un service éco-responsable avec des produits frais, de saison.

- **La e-boutique de la Fondation est en ligne**

AJD Mirly, l'atelier d'insertion de la Fondation AJD, fabrique un grand nombre d'objets de qualité destinés à la vente aux particuliers. Tous les produits sont maintenant disponibles à l'achat sur notre boutique en ligne. Pour vous y rendre, une adresse unique regroupe le site internet et la e-boutique : [www.fondation-ajd.com](http://www.fondation-ajd.com).

### ***L'ACI soutient le Dispositif CONVERGENCE France***

A partir des valeurs et de la philosophie de la Fondation AJD et de la mission de notre ACI, nous avons intégré le programme « Convergence » qui porte la conviction que le travail est un formidable levier de remobilisation, de dynamisation et de socialisation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, une convention a été signée entre nos structures au bénéfice des personnes employées par l'ACI. Ce partenariat fort, dynamique et riche d'ouverture, nous a permis de développer notre action sociale auprès de publics en risques d'exclusion. Pouvoir bénéficier du partenariat et de l'essaimage réalisé par Convergence est un outil performant et tous les mois des rencontres se font entre professionnels des ACI et partenaires de toute la France.

***BUS INFO SANTE : Le partenariat avec Convergence a permis d'accueillir le Bus de la Métropole de Lyon consacré à la santé et au social. Sa mission est « d'aller vers » et d'intervenir auprès des publics en situation de précarité. Le Bus est resté une journée à notre ACI afin de répondre aux besoins des salariés en Insertion. Bon nombre d'entre eux rencontrent des problèmes de santé et n'a pas eu de bilan de santé depuis de nombreuses années. Le « prendre soin » fait partie intégrante du parcours d'insertion professionnelle.***

***L'ACI poursuit un développement partenarial dynamique avec une participation active des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion dans nos ateliers (CDDI) :***

L'ACI a fait le choix de participer activement à des événements sur la Métropole de Lyon et dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon où nous sommes implantés. Nous faisons le choix

d'inclure les CDDI à l'ensemble des événements afin de valoriser leur travail et pour les aider à mieux s'inscrire dans un lien partenarial et professionnel.

Les événements ont été nombreux avec entre autres : Journées autour du vélo dans le cadre du plan « Zéro Déchet ». Journée porte ouverte de l'ACI. Participation à la journée des créateurs et à l'évènement « Mon métier c'est mon but »

Participation à la semaine de l'emploi portée par la Ville de Lyon avec notre présence au Marché de Noël et au Magasin Éphémère de la Part Dieu pour exposer et vendre les produits réalisés dans nos ateliers. Etc.

### Pôle Orée AJD

#### *Extension de l'activité de l'Accueil de jour rue d'Auvergne :*

La Fondation AJD a répondu à des projets du territoire lancés par les services d'Etat afin de mieux répondre aux besoins de jeunes de 18 -25 ans. Ainsi, des travaux d'amélioration se sont engagés dans les locaux de notre accueil de jour ce qui a permis de renforcer les temps d'ouverture sans rendez-vous aux publics et rajouter une permanence supplémentaire. L'inconditionnalité d'accès aux services de l'accueil de jour s'est amorcée progressivement, avec des plages horaires réservés aux « acteurs maraudeurs » qui accompagnent les jeunes en errance.

#### **Convention BALTO**

La création de notre accueil la **Friche du Loup Solidaire (FLS)** accueillant des jeunes marginaux sans domicile, a permis à la Fondation AJD de signer une convention avec l'association BALTO qui offre une médecine vétérinaire solidaire aux animaux des personnes sans abri. Le bus BALTO est venu à plusieurs reprises sur le site FLS pour apporter des conseils, de la prévention et les soins nécessaires à des chiens et chats compagnons inséparables des jeunes.

#### **Convention DAHLIR**

Depuis plus de 7 ans, la Plateforme Adultes est convaincue que la pratique sportive auprès des publics en grande exclusion est vectrice d'une inclusion sociale. Ainsi, l'Association DAHLIR et la Fondation AJD ont signé une convention afin de favoriser la pratique sportive régulière pour les personnes hébergées au Pôle Orée et à la Friche (FLS). La pratique d'une activité sportive régulière est reconnue comme facteur de santé publique. Ce dispositif repose sur le principe de la progressivité, allant de la découverte à l'intégration : il s'agit de proposer une activité régulière aux bénéficiaires, non contraignante et encadrée par un seul et même intervenant du DAHLIR et d'AJD.

***Mécénat de l'Entreprise des possibles :** Le dispositif FLS, mais aussi l'Accueil de Jour et l'ACI ont reçu le soutien de l'Entreprise des Possibles pour nous permettre la mise en place d'une salle de sport pour les jeunes en grande précarité et d'obtenir du matériel pour les établissements.*

### **Partenariat AJD Vacances**

Plusieurs textes reconnaissent l'importance de l'accès à la culture et aux savoirs de toutes et tous : Déclaration universelle des droits de l'Homme, loi contre les exclusions de 1998, loi "NOTRe" de 2015, loi "égalité citoyenneté" de 2016, sans avoir pour autant permis jusqu'à présent d'opérer le changement d'échelle nécessaire à une véritable mobilisation en faveur de la participation de toutes et tous à la vie culturelle, scientifique, citoyenne de notre société. A partir, de ces constats, nous avons amorcé un partenariat avec le service AJD Vacances afin de proposer des journées, des week-ends et vacances aux personnes en Insertion et à leur famille. AJD Vacances propose des activités tout au long de l'année qui sont des facteurs de bien-être et d'inclusion sociale à tous les âges de la vie. Pour les personnes en situation de précarité ou souffrant de solitude, ils peuvent de surcroît constituer des moments de répit et de respiration, susceptibles d'enclencher de nouvelles dynamiques et de favoriser la réinsertion. Une quinzaine de nos usagers ont pu bénéficier de ce partenariat en 2022.

### **Partenariat ART'PENTEURS**

La dimension culturelle est un vecteur d'inclusion sociale et d'inscription dans un territoire. Ainsi, nous avons créé un partenariat avec l'Association Les arTpenteurs, compagnie de Théâtre et Lecture qui a toujours inscrit son action au cœur des territoires, avec la démarche d'aller-vers les habitants de toutes générations et origines.

Structure artistique, la compagnie partage son exigence artistique dans une démarche d'éducation populaire et s'allie avec des partenaires de l'éducation, de la culture, de l'insertion, de la santé, pour mettre en œuvre la culture de proximité, être au plus près des publics, notamment de « ceux pour qui la pratique dite culturelle ne va pas de soi. ». L'expérimentation a été menée avec les jeunes hébergés à la Friche (FLS) et ceux-ci ont pu se saisir de cet outil et mettre des mots sur leurs maux et leur histoire. L'action sera réitérée en 2023.

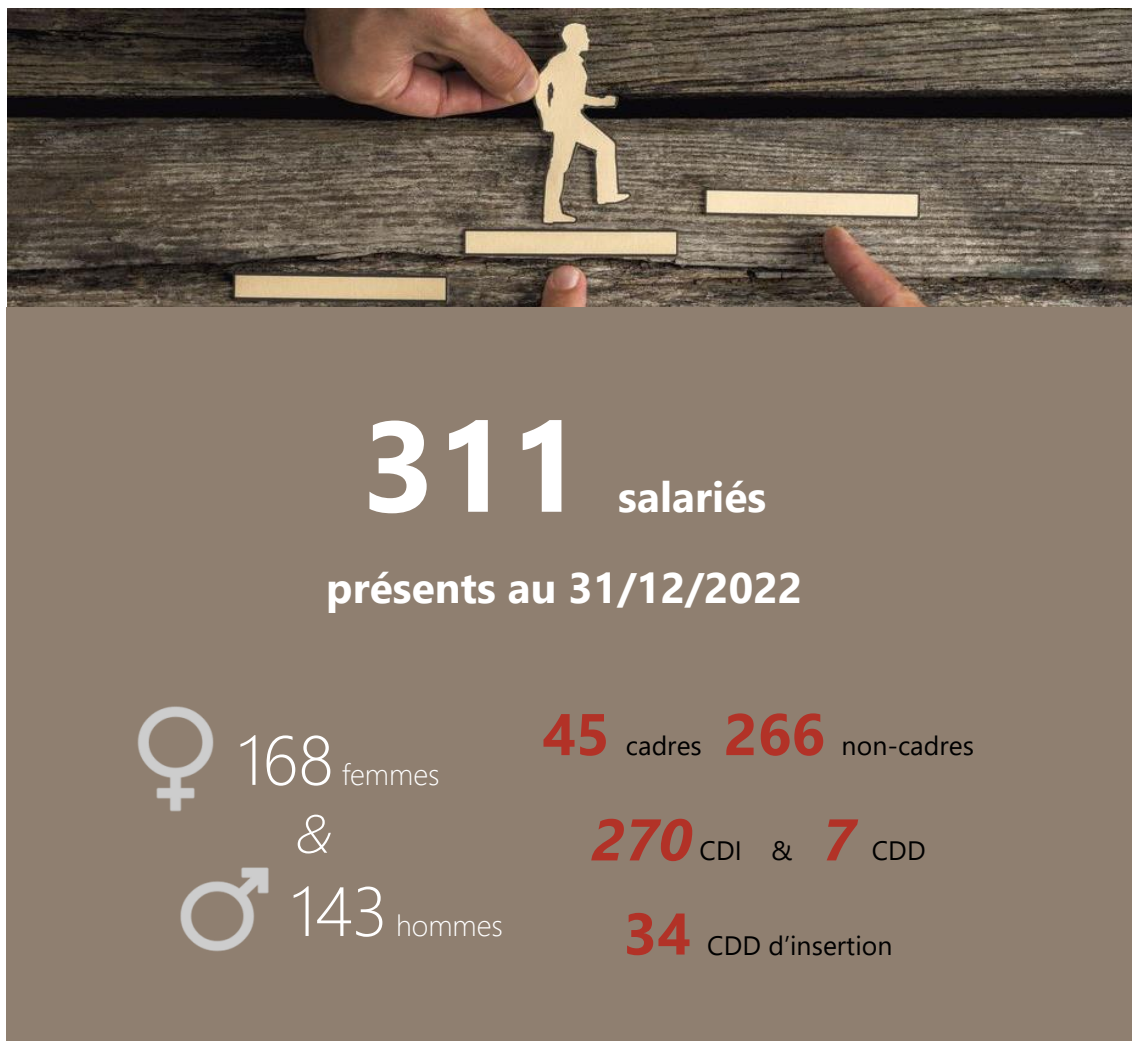
### **Partenariat CSAPA – CAARUD**

Les publics rencontrés rencontrent de multiples difficultés dont des dépendances à des produits stupéfiants, des médicaments à l'alcool, il était important de travailler cet axe et de créer un partenariat avec les acteurs reconnus. Des journées de sensibilisation sur les risques, les modes de consommations, les problématiques d'addiction se sont déroulés au sein de tous nos établissements et services de la Plateforme.

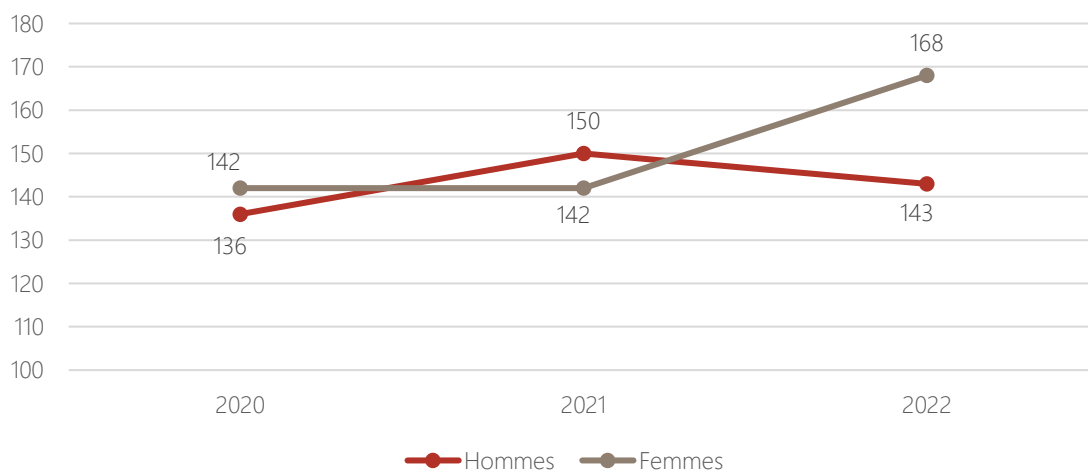
## Les fonctions support

La Fondation s'appuie sur des fonctions transversales pour gérer les établissements et services avec la gestion des Ressources financières, la gestion des Ressources Humaines constitue un axe emminamment stratégique d'autant que les dernières années post Covid sont traversées par une mutation du rapport au travail.

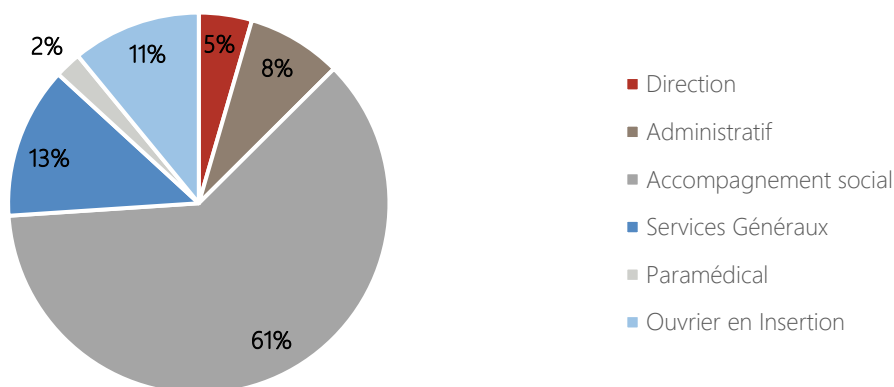
### Les ressources Humaines



## Evolution des Effectifs



## Effectifs au 31/12/2022

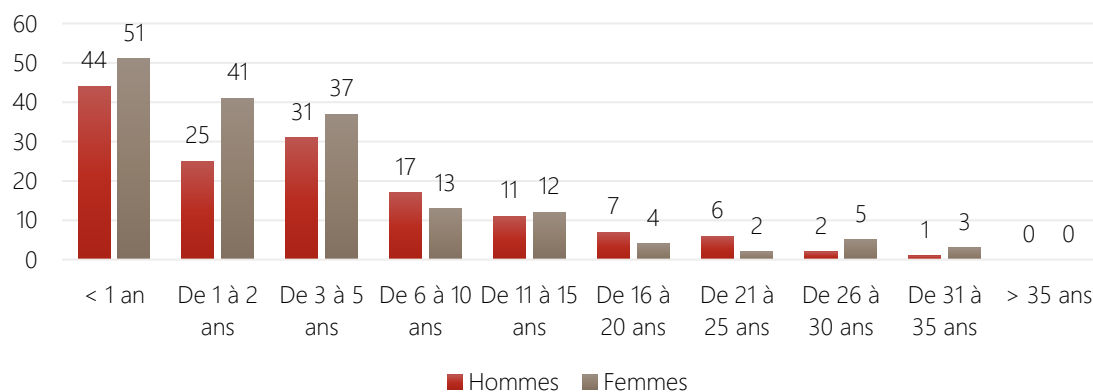


### *Une attention particulière est portée à l'égalité Femmes/Hommes :*

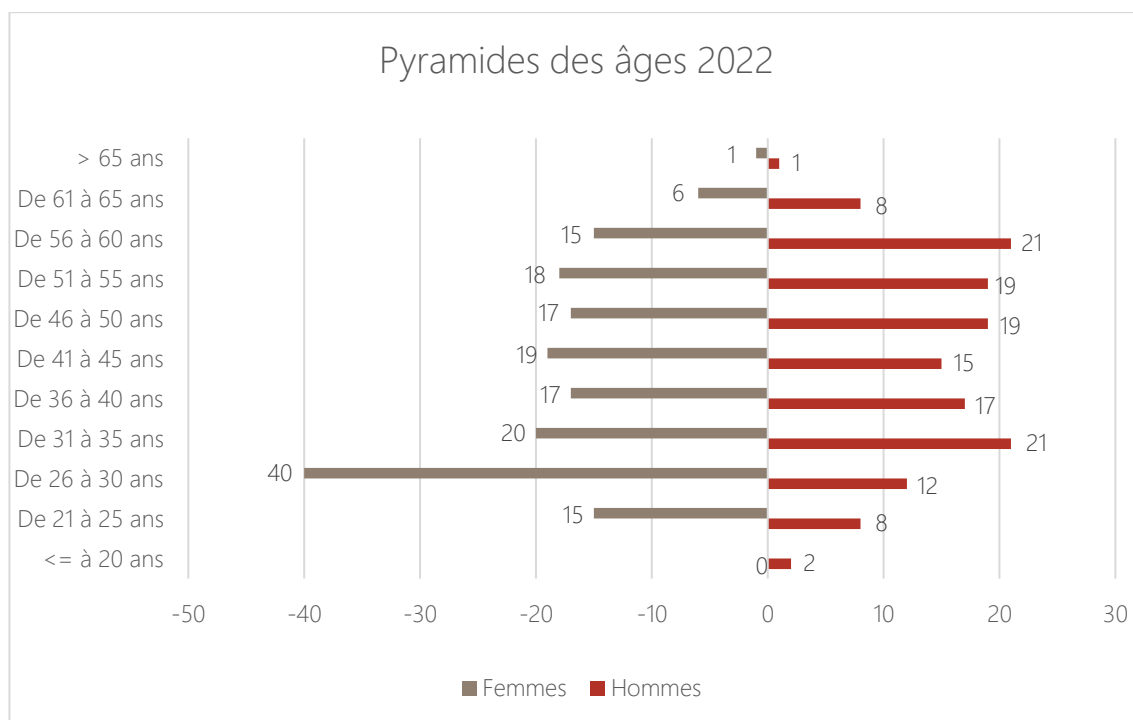
*La Fondation AJD est soucieuse du respect de l'égalité Femmes-Hommes et a initié une réflexion avec l'encadrement pour garantir une équité de traitement. La Fondation AJD a publié son Index « égalité professionnelle Femmes-Hommes » qui démontre que les rémunérations et avancements sont équivalents pour les hommes et femmes au sein de l'effectif.*

*Elle a de plus, signé un accord sur l'égalité F/H en 2022 dont elle a tiré un bilan positif en mars 2023 après un an de mise en œuvre. Le focus a, en effet, mis en exergue une amélioration de l'accès à la formation des femmes et une amélioration de la prise en compte des conditions de travail et aménagements horaires au retour de congé maternité.*

## Ancienneté Femmes - Hommes



## Pyramides des âges 2022



L'augmentation du nombre de salariés en 2021 et 2022 est le résultat d'un développement continu des activités de la Fondation AJD. Ceci sous-tend un énorme travail de tous les services et du siège social pour répondre à des appels à projets, à des conventions, appels à manifestation d'intérêt et à des sollicitations directes des autorités de l'Etat.

2022 a vu l'acceptation par nos financeurs d'un poste supplémentaire d'assistant.e RH au Siège et d'un.e informaticien.ne. Nous n'avons pu recruter que le poste RH car le secteur informatique voit une inflation des salaires et une rareté des candidats qui n'a pas permis le recrutement en 2022. En 2023, nous avons trouvé une solution intermédiaire avec une contractualisation pour mise à disposition d'un informaticien par une société prestataire.

L'augmentation de l'effectif salarié est liée plus particulièrement à :

- **La Création du territoire Creuse, avec :** Réorganisation de la MECS Bosgenet : La création de 4 places externalisées pour adolescents a impliqué le recrutement d'un poste éducatif. Ouverture d'un nouvel établissement à Guéret, AJD ORIGAMIE : A la demande du Département de la Creuse qui autorise et finance les postes, nous avons recruté 6 salariés (1 Cheffe de service, 4 éducateurs-trices et une maîtresse de maison tous déjà recrutés en 2022 et les postes à pourvoir n'étant pas tous nécessaires durant la montée en charge du service, d'autres postes seront recrutés en 2023.
- **AJD AHLAN :** La création du dispositif en lien avec la PJJ, a vu le recrutement de 4 temps plein éducatifs et d'un temps partiel de Psychologue.
- **Service de Prévention Spécialisée :** La création du secteur de Rillieux la Pape « Bataillon de la Prévention » en lien avec la Préfecture, a exigé le recrutement rapide dès juillet 2022 d'un Chef de service, et ensuite de 4 éducateurs et 2 médiateurs. 2 médiateurs seront recrutés également en 2023.

#### *Prévision d'évolution des effectifs pour 2023*

- Embauche de 5 ETP sur AJD ORIGAMIE à la suite de l'ouverture fin 2022 ;
- Nouveau projet « Une Pause dans le Forez » lieu de vie : 1 ETP permanent lieu de vie, 2 à 4 ETP éducatif ;
- Secteur Rillieux la Pape au Service de Prévention Spécialisée, recrutement de 2 ETP médiateurs ;
- Etablissement AHLAN, recrutement 1 ETP éducatif, 0,5 ETP administratif et 0,5 ETP agent de maintenance.

#### *Soutenir et développer les ressources humaines*

La Fondation sans ses ressources humaines ne serait rien. Nous devons ici saluer le professionnalisme de chacun et l'engagement bénévole à nos côtés. Les salariés sont présents et engagés auprès des publics fragiles que nous accueillons et leur travail quotidien doit faciliter le rétablissement des personnes qui présentent des souffrances psychiques importantes. Ils doivent gérer avec patience et empathie des situations humaines délicates et jalonnées de ruptures et de traumatismes, afin de donner des perspectives nouvelles à chacune des personnes que nous accueillons dont la plupart a moins de trente ans pour notre public majeur.

Pour permettre que ce travail se réalise sans épuisement ni « burn out », et sans « dérapage » ni agressivité, la Fondation a le devoir de proposer des évaluations des dispositifs et de soutenir la formation professionnelle. Elle doit également mettre en œuvre l'analyse des

pratiques professionnelles dans chaque service et établissement. C'est pourquoi elle s'emploie quotidiennement à défendre ses moyens et à en solliciter de nouveaux pour renforcer les équipes et perpétuer une qualité continue dans leur travail.

### *Accompagnement des cadres intermédiaires*

Pour accompagner les changements de rapport au travail des nouvelles générations cette année, le Directoire a mis en œuvre un plan de travail sur l'accompagnement des cadres des structures d'AJD. Dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines, le Directoire souhaite en effet donner une priorité pour que l'ensemble des cadres bénéficie d'un accompagnement conséquent afin d'exercer sa fonction de leader avec sérénité.

Les directeurs travaillent dans le cadre de la prévention des risques psycho -sociaux sur la mise en place d'un management bienveillant pour renforcer la dynamique des équipes et gagner en discernement face aux situations complexes du quotidien.

L'année 2022 a été très exigeante pour notre service des Ressources Humaines, notamment avec :

L'application des nouvelles directives gouvernementales (conférence des métiers) et de la revalorisation des salaires réalisée par le Gouvernement selon des modalités non homogènes en fonction des secteurs et métiers. Ceci a créé beaucoup de frustration parmi les salariés « oublié du Ségur » et des tensions internes dans les services exclus de ces revalorisations.

L'effectif de la Fondation AJD qui a fortement augmenté cette année du fait du développement du nombre d'établissements.

### *Plan formation 2022*

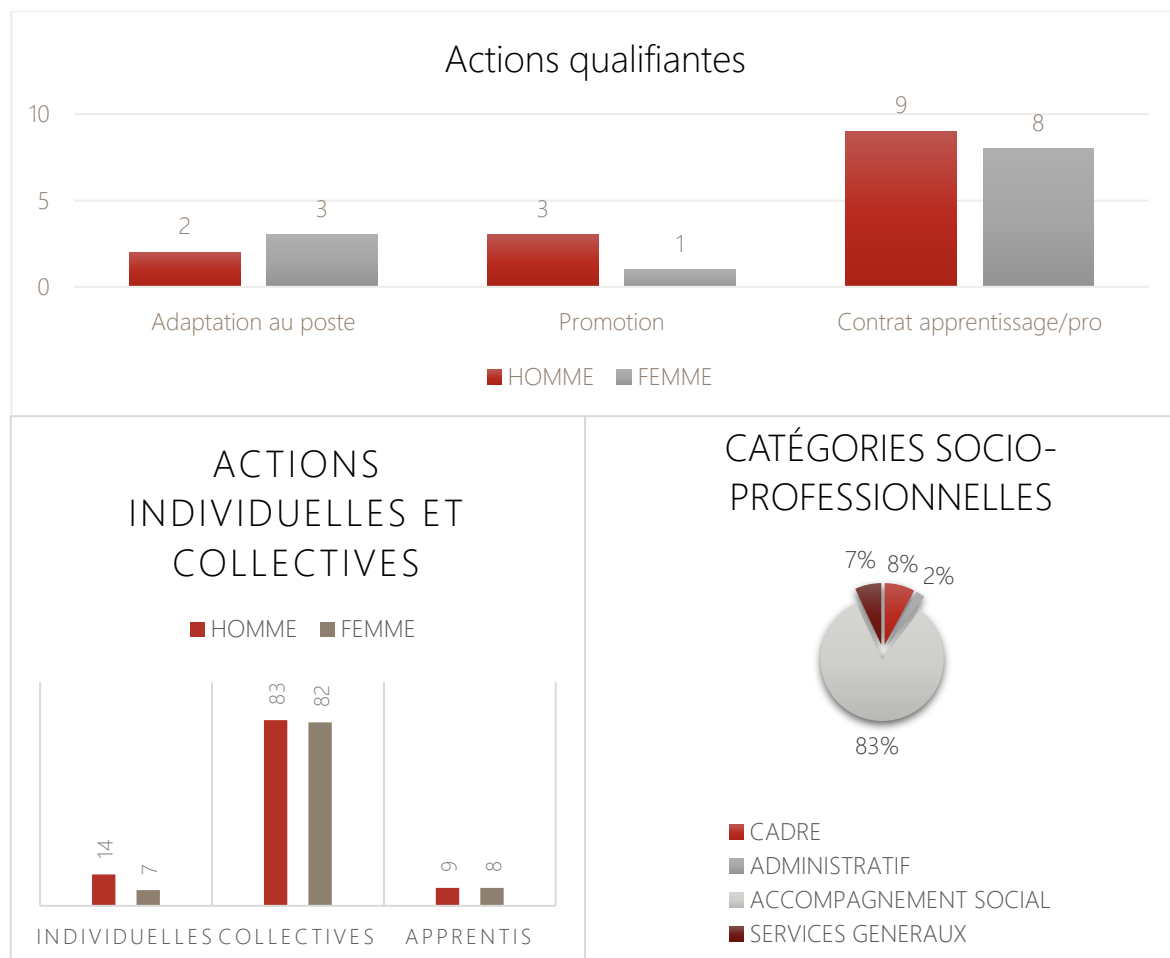
Le budget formation 2022 a été consommé pour 190 313,83 € sur 228 481,10 €, soit 83,3 % du budget total. Le budget 2022 a bénéficié d'un report de 2021 pour un montant de 88 714,82 €, dû à des formations annulées ou reportées.

La Fondation AJD est soumise à une obligation de Contribution à hauteur de 2% de la masse salariale ; cependant, elle a décidé de soutenir le plan de formation au bénéfice des salariés en ajoutant une contribution volontaire de 0,50%

202 salariés ont pu bénéficier d'une action de formation en 2022, 52 % sont dispensées à des hommes et 48 % à des femmes, soit 65 % des salariés.

46 actions réalisées et réparties dont :

- 21 formations individuelles
- 9 formations collectives
- 16 formations en contrat apprentissage-contrat professionnel



## La démarche qualité : une orientation résolument tournée vers l'amélioration continue de nos pratiques.



L'amélioration continue de la qualité de l'accueil des usagers est une obligation qui relève à la fois, de la responsabilité des professionnels, mais également de l'organisation interne de nos établissements.

La réalisation d'une cartographie des risques sur les services support dans un premier temps a permis de définir une trentaine d'action d'amélioration. Certaines d'entre-elles concernaient la clarification et la formalisation de l'organisation interne de la Fondation AJD. Cette étape de rédaction est nécessaire et utile puisqu'elle permet de reconsidérer les pratiques existantes et de les faire progresser. Grâce à cela de nombreux outils, procédures et documents institutionnels ont été mis à jour avec la participation des directeurs et salariés des établissements. Il s'agit d'un travail continu qui est planifié sur plusieurs années.

Les établissements et services ont poursuivi leurs démarches d'amélioration continue de la qualité en s'auto-évaluant, en interrogeant les avis des usagers et en proposant des évolutions de leurs projets d'établissement aux autorités. Un nouveau calendrier d'évaluation a été fourni par les autorités et 2023 sera dédié à la mise en œuvre du nouveau référentiel et des méthodologies proposés par la Haute Autorité de Santé.

## Les systèmes d'information

La Fondation a formalisé son schéma directeur afin d'optimiser, d'améliorer et de sécuriser son système d'information. La mise en réseau des établissements est en cours avec la création d'un intranet.

Parallèlement à cela, la Fondation se prépare à l'acquisition d'un logiciel de dossier informatisé de l'utilisateur qui viendra impacter l'ensemble des pratiques des professionnels. Afin de conduire ce changement le plus sereinement possible, la Fondation a obtenu des financements complémentaires dans le cadre du virage numérique national du secteur médico-social.

## Le Patrimoine & l'Environnement du Travail



La gestion de la sécurité des bâtiments et des établissements en lien avec les directeurs, nécessite des études qui sont menées par le responsable environnement au travail directement sur nos sites d'implantation.

En 2022 la mise en œuvre le cadre de sécurisation de l'hébergement des publics accueillis par les établissements a vu la mise à jour des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) ainsi que la gestion technique et logistique des appartement mis à disposition

des usagers pour la Plateforme enfance et ALOJ notre partenaire du logement jeunes très social.

La prise en compte des orientations du développement durable a également été à l'ordre du jour en 2022 avec une sensibilisation des cadres aux évolutions tarifaires des fluides et à la mise en œuvre d'une réflexion sur la sobriété énergétique dans nos établissements.

En 2022, le responsable environnement du travail a remis à jour, en lien avec les équipes de chaque établissement, tous les DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels). Il a aussi accompagné les Directeurs d'établissements et les Chefs de Service dans la conduite de leurs travaux (mise aux normes, embellissement, etc.). Enfin, il a accompagné le Directoire dans les grands projets en cours ou livrés : le Campus Saint-Charles et le Mille Club.

## La Communication



La Communication inclut également la démarche d'amélioration continue dans le cadre de notre label du Don en confiance. Fundraising et recherche de mécénat passent par une communication interne et externe maîtrisée pour et par la Fondation et ses établissements.

En 2022 nous avons développé encore davantage la notoriété de la Fondation grâce à une synergie de l'ensemble des établissements et services qui ont su mettre en avant le savoir-faire au bénéfice des personnes les plus vulnérables.

Le responsable communication doit favoriser et développer la relation avec les donateurs et développer la levée de fond pour la Fondation AJD. Ceci ne peut se faire qu'avec l'organisation des projets événementiels des établissements ainsi que par le développement du mécénat et des partenariats avec les entreprises.

Les médias sont aussi un facteur de communication que nous avons largement utilisé en 2022 avec pour exemple :

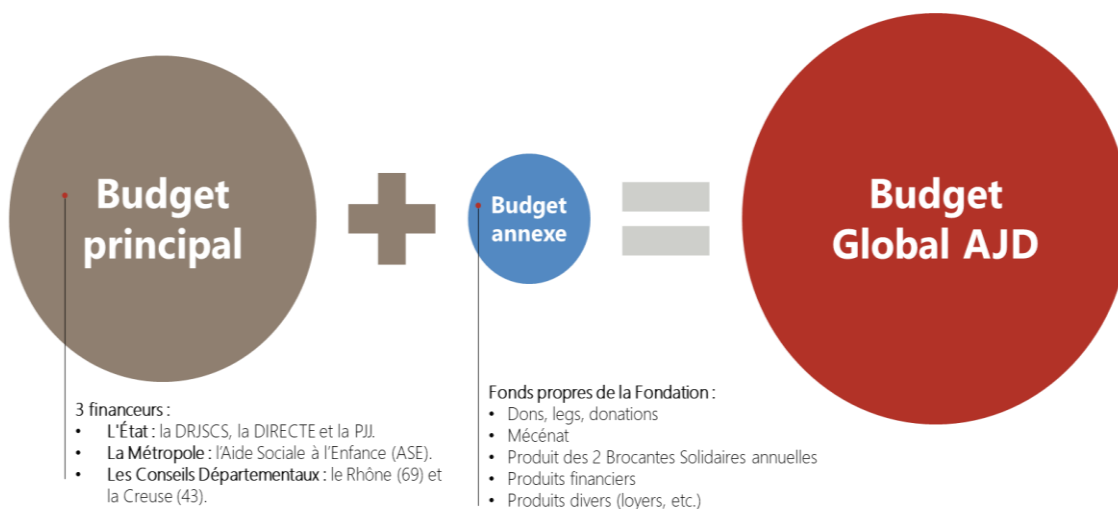
- La communication digitale : refonte complète du site internet, animation des réseaux sociaux, campagne de référencement sur Google, campagnes de don en ligne via les réseaux sociaux et bannières en display.
- La communication print : rédaction et envoi à l'ensemble de notre base donateurs de la revue trimestrielle « Histoires Vraies ».
- Les relations presse : animation du réseau journalistique local et régional pour obtenir près de 40 articles dans la presse en 2022.

- Le Customer Relationship Management (CRM) : meilleure gestion des données via un nouveau logiciel de CRM pour mieux connaître nos donateurs, communiquer auprès d'eux et gérer les dons plus efficacement.

## Les Ressources Financières



Pour mieux comprendre les finances de la Fondation AJD, il est utile de rappeler le schéma suivant :



Au 31 décembre 2022, les fonds propres de la Fondation s'élèvent à 17 167 111 €

Ils comprennent notamment la dotation de la Fondation à hauteur de 14 783 565 €, qui est composée d'un patrimoine immobilier pour un montant de 12 756 416 € et de placements financiers pour 2 027 149 €. La baisse des fonds propres de la Fondation au 31 décembre 2022 repose principalement sur le résultat déficitaire de la Fondation.

### *Sur le plan financier :*

La Fondation retient en matière de legs, le strict principe comptable appliqué aux fondations en comptabilisant les legs en produit par le biais du compte de résultat dès l'acceptation de ces derniers.

La Fondation dispose d'un parc immobilier significatif qui constitue l'essentiel de son patrimoine. Il comprend 50 tènements immobiliers, d'une valeur brute comptable de 14 327 530 €.

L'endettement de la Fondation sur fonds propres (capital restant dû des emprunts) s'élève à 1 274 075 € au 31 décembre 2022 (1 390 089 € en 2021). En 2022, les emprunts opérationnels d'un montant de 1 766 462 € (1 529 892 € en 2021) ont leurs frais financiers, qui sont en quasi-totalité couverts par les prix de journée, les tarifs journaliers ou les dotations globales des établissements supportés par les organismes de tarification.

La trésorerie nette de la Fondation s'élève au 31/12/2022 à 5 915 043 € (6 780 138 € en 2021), impacté principalement par l'indemnité socio-éducative SEGUR.

### *Sur le plan des activités :*

La Fondation a enregistré pour l'année 2022 des produits à hauteur de 25 317 703 € (23 482 648 € en 2021). Principalement composés de :

- Prix de journée, de dotations globales des établissements et de subventions : 22 299 396 € (20 090 093 € en 2021).
- Prestations de services et d'hébergement liées au fonctionnement de nos établissements 848 324 € (757 381 € en 2021).
- Autres produits 2 169 983 € (2 635 174 € en 2021).

L'activité des établissements dans son ensemble reste stable.

En ce qui concerne les charges, pour la majeure partie des établissements, elles ont été contenues dans le cadre de leurs enveloppes budgétaires respectives.

Parmi nos différentes ressources, le bénévolat et le mécénat sont très importants. Ils permettent le financement de nouveaux projets et de soutenir des actions mal ou non financées. Sans cette générosité de chacun ces actions ne pourraient perdurer dans le temps.

Les tableaux des pages suivantes donnent le détail des grands agrégats des éléments financiers de cet exercice.

## Bilan Actif 2022

|                                                             | Brut au<br>31/12/2022 | Amortissements<br>& provisions | Net au<br>31/12/2022 | Net au<br>31/12/2021 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                        | <b>178 813</b>        | <b>174 573</b>                 | <b>4 240</b>         | <b>12 843</b>        |
| Immobilisations incorporelles                               | 178 813               | 174 573                        | 4 240                | 12 843               |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                          | <b>26 654 981</b>     | <b>11 850 297</b>              | <b>14 804 684</b>    | <b>14 830 421</b>    |
| Terrains                                                    | 2 361 094             |                                | 2 361 094            | 2 410 444            |
| Constructions et agencements                                | 18 260 118            | 8 268 008                      | 9 992 110            | 10 614 789           |
| Installations techniques, matériel et outillage             | 828 700               | 559 166                        | 269 534              | 155 137              |
| Autres immobilisations corporelles                          | 4 340 688             | 3 023 123                      | 1 317 565            | 1 234 083            |
| Immobilisations corporelles en cours                        | 654 381               |                                | 654 381              | 205 968              |
| Biens recus par legs ou donation destinés à être cédés      | 210 000               |                                | 210 000              | 210 000              |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES &amp; CORPORELLE</b> | <b>26 833 793</b>     | <b>12 024 870</b>              | <b>14 808 924</b>    | <b>14 843 264</b>    |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>                          | <b>493 155</b>        | <b>282 815</b>                 | <b>210 340</b>       | <b>184 771</b>       |
| Participations et créances rattachées à des participations  | 6 954                 |                                | 6 954                | 6 954                |
| Autres titres immobilisés                                   | 30 106                |                                | 30 106               | 29 913               |
| Prêts                                                       | 135                   |                                | 135                  | 565                  |
| Autres immobilisations financières                          | 455 960               | 282 815                        | 173 145              | 147 339              |
| <b>TOTAL I</b>                                              | <b>27 326 948</b>     | <b>12 307 685</b>              | <b>15 019 264</b>    | <b>15 028 034</b>    |
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>                                   | <b>57 974</b>         |                                | <b>57 974</b>        | <b>54 668</b>        |
| Matières premières et fournitures                           | 57 974                |                                | 57 974               | 54 668               |
| Autres approvisionnements                                   |                       |                                |                      |                      |
| En cours de production (biens et services)                  |                       |                                |                      |                      |
| Marchandises                                                |                       |                                |                      |                      |
| <b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>             | <b>15 703</b>         |                                | <b>15 703</b>        | <b>29 819</b>        |
| <b>CREANCES</b>                                             | <b>4 432 550</b>      | <b>59 849</b>                  | <b>4 372 701</b>     | <b>2 735 830</b>     |
| Créances clients, usagers et comptes rattachés              | 3 839 192             | 59 849                         | 3 779 344            | 2 167 591            |
| Créances reçues par legs et donations                       |                       |                                |                      |                      |
| Autres créances                                             | 593 358               |                                | 593 358              | 568 240              |
| <b>Valeurs mobilières de placement</b>                      | <b>263 856</b>        |                                | <b>263 856</b>       | <b>263 063</b>       |
| <b>Disponibilités</b>                                       | <b>5 651 187</b>      |                                | <b>5 651 187</b>     | <b>6 517 076</b>     |
| <b>Charges constatées d'avance</b>                          | <b>196 983</b>        |                                | <b>196 983</b>       | <b>262 823</b>       |
| <b>TOTAL II</b>                                             | <b>10 618 254</b>     | <b>59 849</b>                  | <b>10 558 405</b>    | <b>9 863 278</b>     |
| <b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>                               | <b>37 945 202</b>     | <b>12 367 533</b>              | <b>25 577 668</b>    | <b>24 891 313</b>    |

## Bilan Passif 2022

|                                                                                     | Exercice 2022      | Exercice 2021      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>FONDS PROPRES</b>                                                                |                    |                    |
| Fonds propres sans droit de reprise                                                 | 17 092 204         | 17 090 627         |
| Fonds propres avec droit de reprise                                                 |                    |                    |
| <b>Réserves</b>                                                                     | <b>2 328 193</b>   | <b>1 940 749</b>   |
| dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée      | 2 328 193          | 1 940 749          |
| <b>Report à nouveau</b>                                                             | <b>(2 708 712)</b> | <b>(2 420 503)</b> |
| dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales sous gestion contr | (3 864 892)        | (4 956 146)        |
| dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contr  | 1 156 181          | 2 535 644          |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                                                       | <b>(518 099)</b>   | <b>100 814</b>     |
| dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée      | (940 516)          | (455 200)          |
| <b>Situation nette sous total</b>                                                   | <b>16 193 587</b>  | <b>16 711 687</b>  |
| <b>Fonds propres consommables</b>                                                   |                    |                    |
| Subventions d'investissement                                                        | 973 524            | 1 152 567          |
| Provisions réglementées                                                             |                    |                    |
| <b>TOTAL I</b>                                                                      | <b>17 167 111</b>  | <b>17 864 254</b>  |
| <b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>                                                     |                    |                    |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations fonds dédiées                             | 210 000            | 210 000            |
| Fonds dédiés / subvention de fonctionnement                                         | 460 415            | 146 990            |
| Fonds dédiés / ressources liées à la générosité du public                           | 28 818             |                    |
| <b>TOTAL II</b>                                                                     | <b>699 233</b>     | <b>356 990</b>     |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>                                        |                    |                    |
| Provisions pour risques                                                             | 408 430            | 316 919            |
| Provisions pour charges                                                             |                    |                    |
| <b>TOTAL III</b>                                                                    | <b>408 430</b>     | <b>316 919</b>     |
| <b>DETTES</b>                                                                       |                    |                    |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit                              | 3 050 237          | 2 925 914          |
| Emprunts et dettes financières diverses                                             | 235 520            | 396 966            |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                                    |                    |                    |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                                            | 643 499            | 577 382            |
| Dettes des legs et donations                                                        |                    |                    |
| Dettes fiscales et sociales                                                         | 2 666 889          | 2 190 804          |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                                     | 107 029            | 157 651            |
| Autres dettes                                                                       | 14 850             | 37 766             |
| Produits constatés d'avance                                                         | 584 870            | 66 667             |
| <b>TOTAL IV</b>                                                                     | <b>7 302 893</b>   | <b>6 353 150</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>                                              | <b>25 577 668</b>  | <b>24 891 313</b>  |

### Compte de résultat / résultat d'exploitation

|                                                                       | Exercice 2022     | Exercice 2021     |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Ventes de biens et services</b>                                    | <b>848 324</b>    | <b>757 381</b>    |
| Ventes de biens                                                       | 82 670            | 118 902           |
| Ventes de services                                                    | 765 654           | 638 478           |
| Ventes de marchandises                                                |                   |                   |
| Libéralités reçues : Legs / Dons                                      |                   |                   |
| Produits accessoires                                                  |                   |                   |
| Production immobilisée stockée                                        |                   |                   |
| <b>Produits de tiers financeurs</b>                                   | <b>22 299 396</b> | <b>20 090 093</b> |
| Dotations et produits de tarification                                 | 19 979 210        | 18 564 644        |
| Concours publics et subventions d'exploitation                        | 2 320 186         | 1 525 449         |
| Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable |                   |                   |
| <b>Ressources liées à la générosité du public</b>                     | <b>572 316</b>    | <b>1 026 125</b>  |
| Dons manuels                                                          | 401 124           | 364 133           |
| Mécénats                                                              | 116 915           |                   |
| Legs, donations et assurances vie                                     | 54 277            | 661 992           |
| Contributions financières                                             |                   |                   |
| Reprise sur provisions et amortissement, transfert de charges         | 963 861           | 1 051 807         |
| Utilisations des fonds dédiés                                         | 146 990           | 58 625            |
| Autres produits                                                       | 486 816           | 498 617           |
| <b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                | <b>25 317 703</b> | <b>23 482 648</b> |
| Achats de marchandises                                                | 91 002            | 85 326            |
| Variation des stocks de marchandises                                  | -3 306            | -13 453           |
| Achats stockés d'approvisionnements et matières premières             |                   |                   |
| Variation des stocks d'approvisionnements                             |                   |                   |
| Autres achats et charges externes                                     | 8 188 238         | 7 710 416         |
| Aides financières                                                     |                   |                   |
| Impôts, taxes & versements assimilés                                  | 1 255 984         | 1 107 730         |
| Salaires et traitements                                               | 9 695 191         | 8 638 742         |
| Charges sociales                                                      | 4 325 056         | 3 774 014         |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                      | 1 418 867         | 1 389 634         |
| Dotations aux provisions sur immobilisations                          |                   |                   |
| Dotations aux provisions sur actif circulant                          | 59 849            | 7 846             |
| Dotations aux provisions pour risques et charges                      | 192 238           | 124 849           |
| Engagement à réaliser sur ressources affectées                        |                   |                   |
| Reports en fonds dédiés                                               | 489 233           | 356 990           |
| Autres charges                                                        | 329 403           | 264 713           |
| <b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                | <b>26 041 755</b> | <b>23 446 807</b> |
| <b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                     | <b>-724 051</b>   | <b>35 841</b>     |

### Compte de résultat / Résultat financier et exceptionnel

|                                                                        | Exercice 2022   | Exercice 2021  |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé |                 |                |
| Autres intérêts et produits assimilés                                  | 4 871           | 2 276          |
| Reprises sur provisions et transfert de charges                        |                 |                |
| Différences positives de change                                        | 244             | 155            |
| Produits nets sur cessions de VMP                                      |                 |                |
| <b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>                                   | <b>5 115</b>    | <b>2 431</b>   |
| Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions       |                 |                |
| Intérêts et charges assimilées, pertes de change                       | 34 993          | 33 491         |
| Différence négative de change                                          | 143             | 61             |
| Charges nettes sur cessions de VMP                                     |                 |                |
| <b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>                                    | <b>35 136</b>   | <b>33 552</b>  |
| <b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>                                  | <b>-30 021</b>  | <b>-31 122</b> |
| <b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>                  | <b>-754 072</b> | <b>4 719</b>   |
| Sur opérations de gestion                                              | 70 961          | 10 015         |
| Sur opérations de capital                                              | 370 532         | 224 667        |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges        |                 |                |
| <b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                  | <b>441 492</b>  | <b>234 682</b> |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                      | 17 081          | 97 648         |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                      | 188 439         | 40 939         |
| Dotations aux amortissements et autres provisions                      |                 |                |
| Engagements à réaliser s/ressources affectées                          |                 |                |
| <b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                                | <b>205 519</b>  | <b>138 587</b> |
| <b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                        | <b>235 973</b>  | <b>96 095</b>  |
| Total des produits (I+III+V)                                           | 25 764 311      | 23 719 761     |
| Total des charges (II+IV+VI)                                           | 26 282 410      | 23 618 946     |
| <b>RESULTAT ( Excédent ou déficit )</b>                                | <b>-518 099</b> | <b>100 814</b> |

## Compte Emploi-Ressources

| EMPLOIS PAR DESTINATION                                                       |                |                  | RESSOURCES PAR ORIGINE                                                                           |                |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
|                                                                               |                |                  |                                                                                                  |                |                  |
| EXERCICE 2022                                                                 |                |                  | EXERCICE 2021                                                                                    |                |                  |
| EMPLOIS DE L'EXERCICE                                                         |                |                  | RESSOURCE DE L'EXERCICE                                                                          |                |                  |
| <b>1- MISSIONS SOCIALES</b>                                                   | <b>397 260</b> | <b>484 100</b>   | <b>1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>                                             | <b>598 536</b> | <b>1 080 655</b> |
| 1-1 Réalisées en France                                                       |                |                  | 1-1 Cotisations sans contrepartie                                                                |                |                  |
| Actions réalisées par l'organisme (1)                                         | 397 260        | 484 100          | 1-2 <b>Dons legs et mécénats</b>                                                                 | <b>572 316</b> | <b>1 026 125</b> |
| Versement à un organisme central ou d'autres agissant en France               |                |                  | Dons manuels (Brocante)                                                                          | 155 734        | 164 286          |
| 1-2 Réalisées à l'étranger                                                    |                |                  | Dons manuels                                                                                     | 245 390        | 199 847          |
| Actions réalisées par l'organisme                                             |                |                  | Legs, donations et assurances vie                                                                | 54 277         | 661 992          |
| Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger |                |                  | Mécénats                                                                                         | 116 915        |                  |
| <b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>                                         | <b>46 348</b>  | <b>45 652</b>    | 1-3 <b>Autres ressources liés à la générosité du public</b>                                      | <b>26 220</b>  | <b>54 530</b>    |
| 2-1 Frais d'appel à la générosité du public (2)                               | 46 348         | 45 652           | dont affectation 90% résultat net de la Dotation de la Fondation (4)                             | 14 220         | 14 130           |
| 2-2 Frais de recherche d'autres ressources                                    |                |                  |                                                                                                  |                |                  |
| 2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics    |                |                  |                                                                                                  |                |                  |
| <b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b> (3)                                         | <b>164 852</b> | <b>278 500</b>   |                                                                                                  |                |                  |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS</b>                                                      | <b>608 460</b> | <b>808 252</b>   | <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>                                                                      | <b>598 536</b> | <b>1 080 655</b> |
| <b>4- DOTS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>                                | <b>0</b>       | <b>0</b>         | <b>2- REPRISE DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>                                                 | <b>0</b>       |                  |
| <b>5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>                               | <b>28 800</b>  | <b>240 000</b>   | <b>3- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>                                                | <b>30 000</b>  | 15 000           |
| <b>6- EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>                   | <b>0</b>       | <b>47 403</b>    | <b>4- DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>                                       | <b>8 724</b>   | <b>0</b>         |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                          | <b>637 260</b> | <b>1 095 655</b> | <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                                             | <b>637 260</b> | <b>1 095 655</b> |
|                                                                               |                |                  | <b>RESSOURCE REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fds dédiés)</b> | <b>12 403</b>  | <b>-35 000</b>   |
|                                                                               |                |                  | <b>Excédent ou insuffisante de la générosité du public</b>                                       | <b>-8 724</b>  | <b>47 403</b>    |
|                                                                               |                |                  | <b>Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice</b>   |                |                  |
|                                                                               |                |                  | <b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fds dédiés)</b>  | <b>3 679</b>   | <b>12 403</b>    |

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE                     | EXERCICE 2022  | EXERCICE 2021  |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>                            |                |                |
| 1- Missions sociales (bénévolat, prestations en nature) | 33 240         | 27 840         |
| 2- Frais de recherche de fonds                          |                |                |
| 3- Frais de fonctionnement brocante                     | 222 462        | 202 977        |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>255 702</b> | <b>230 817</b> |

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | EXERCICE 2022  | EXERCICE 2021  |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>     |                |                |
| Bénévolat                           | 222 462        | 202 977        |
| Prestations en nature               | 33 240         | 27 840         |
| Dons en nature                      |                |                |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>255 702</b> | <b>230 817</b> |

(5)

| FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC                     | EXERCICE 2022 | EXERCICE 2021 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE | 240 000       | 15 000        |
| (-) Utilisation                                                 | -30 000       | -15 000       |
| (+) Report                                                      | 28 818        | 240 000       |
| FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE   | 238 818       | 240 000       |

- (1) Le Conseil de surveillance a validé l'affectation en mission sociale, du déficit comptable des établissements Vacances, Aide (service RSA) et MIRLY.
- (2) Hors frais de communication.
- (3) Le point 3 du compte emploi comprend les frais de fonctionnement de la Fondation, dont les charges de fonctionnement de la brocante suite à l'importante mise aux normes de sécurité.
- (4) Suite à la décision du Conseil de surveillance du 09 février 2021, il est affecté dans le point 1-3 « Autres ressources liés à la générosité du public » du CER 90% du résultat net de la dotation de la Fondation, soit 14 220 €. A titre indicatif, pour l'année 2021 ce montant représentait la somme de 14 130 €.
- (5) Les contributions volontaires en nature sont données à titre d'indication et ne figure donc pas dans le compte d'emploi annuel des ressources page 30.

*Le rapport financier 2022 & le rapport des comptes annuels du Commissaire aux Comptes complet sont disponibles en pièce jointe de ce document ou sur demande.*

## Remerciements

La direction de la Fondation tient à remercier ses salariés et bénévoles qui agissent au cœur des problématiques sociales avec courage et conviction. Elle tient aussi à remercier ses généreux donateurs et mécènes car ce sont eux qui permettent la mise en œuvre de nouveaux projets au service des plus fragiles.

Elle remercie tous ses partenaires privilégiés que sont les services de :

- L'Etat : la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Éducation Nationale, la CAF.
- Les Collectivités Territoriales et services de l'Aide Sociale à L'Enfance (ASE) de la Métropole de Lyon, des Départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse, de la Loire, du Puy de Dôme et du Rhône.
- La Ville de Lyon et toutes les municipalités qui travaillent chaque jour sur le terrain avec nos établissements, nos équipes de Prévention Spécialisée et du service LAMNA.
- Nous remercions particulièrement la Mairie de Caluire qui nous soutient dans nos projets et accueille de nombreux établissements et services de la Fondation.
- Merci également à la mairie de Lyon 9<sup>ème</sup> qui soutient nos actions à l'égard de d'AJD Mirly et de la Brocante Solidaire des AJD.

Nous souhaitons aussi remercier tout particulièrement :

- La direction de l'hôpital gériatrique d'Albigny avec qui nous poursuivons un partenariat gagnant-gagnant pour l'accueil de MNA.
- La Banque Alimentaire et l'association Dons Solidaires avec qui nous menons des projets d'envergure au service des plus démunis.
- Les associations partenaires de RelYance : ACOLEA et Le Prado.
- La congrégation des sœurs Saint-Charles pour l'opportunité de créer en partenariat le Campus Saint-Charles.
- L'Entreprise des Possibles et ses entreprises membres qui ont participé au financement et à la fourniture de dons en nature à destination des publics en situation précaire.
- UPS France et ses salariés pour leur mission de bénévolat au sein du Pôle Orée AJD.
- BioMérieux pour son don dans le projet du BUSS Mobile.
- Le Fonds de Dotation La Rose des Vents pour ses contributions dans plusieurs des projets de la Plateforme Adultes & Insertion.
- Nos mécènes du service AJD Vacances qui croient en nous et permettent de mettre en œuvre de nouveaux projets.

Enfin, nous remercions tous les acteurs de terrain, partenaires de nos établissements, avec qui les projets se construisent, se travaillent, et aboutissent à de belles réussites.



Fondation **AJD**  
Maurice Gounon

**Fondation AJD Maurice Gounon**

3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire & Cuire

[www.fondation-ajd.com](http://www.fondation-ajd.com)

04 78 08 23 83 / [siege@fondation-ajd.com](mailto:siege@fondation-ajd.com)